

**RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N^o 1 DE
LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA DEMANDE D'EXAMEN DU
RAPPORT ANNUEL 2011 DE GAZ MÉTRO**

- 1. Références :** (i) Pièce B-0011, Gaz Métro-4, document 2, page 1;
(ii) Dossier R-3745-2010, pièce B-0013, Gaz Métro 4, document 2, page 1.

Préambule :

Les autres revenus d'exploitations se chiffrent respectivement à 5 484 000 \$ à la référence (i) et à 3 102 000 \$ à la référence (ii).

Demande :

- 1.1** Veuillez justifier l'augmentation de 2 382 000 \$ des autres revenus d'exploitation.

Réponse :

Cet écart s'explique essentiellement par le remboursement de dépôts non réclamés de 2,0 M\$, prévu au dossier tarifaire 2011 et présenté à la pièce B-17, Gaz Métro-8, Document 19, ligne 6 (R-3720-2010). Ce solde représente les soldes cumulés au 30 septembre 2006 relatifs à des clients qui n'ont pas été retracés et qui sont demeurés impayés en date du 30 septembre 2009, tel qu'indiqué dans le tableau 2 de la pièce B-17, Gaz Métro-12, Document 2, page 7.

La justification de ce renversement, de nature ponctuelle, a été présentée en preuve à la pièce B-17, Gaz Métro-12, Document 2 (R-3720-2010) et a été autorisée par la Régie dans sa décision D-2010-144, à la page 17, paragraphe 50.

- 2. Référence :** Pièce B-0014, Gaz Métro-6, document 1.

Préambule :

Base de tarification mensuelle, ligne 17 : Programmes commerciaux

Demandes :

- 2.1** Veuillez indiquer quels sont les éléments faisant partie des programmes commerciaux.

Réponse :

Les différents programmes commerciaux sont présentés dans la pièce SCGM-2, Document 8 (R-3529-2004).

- 2.2** Veuillez indiquer quelles sont les durées d'amortissement des différentes composantes incluses dans les programmes commerciaux. Le cas échéant veuillez expliquer que tous les éléments des programmes commerciaux ne soient pas amortis sur une même durée.

Réponse :

Tel que précisé dans la décision D-97-025 (page 17) rendue le 16 juillet 1997 par la Régie, la période d'amortissement des coûts des programmes doit être maintenue à cinq ans pour les clients dont les équipements leur permettent d'utiliser une autre forme d'énergie. Pour les clients visés qui ne possèdent pas d'équipement pouvant utiliser d'autres formes d'énergie, il est justifié d'amortir ces coûts sur une période de dix ans puisqu'il est fort probable qu'ils utiliseront le gaz naturel durant la vie utile de leurs équipements.

- 3. Références :**
- (i) Pièce B-0016, Gaz Métro-6, document 3, page 1, note d;
 - (ii) R-3720-2010, Gaz Métro-6, document 3, page 1, ligne 27.

Préambule :

(i) La pièce présente l'écart entre les additions réelles et budgétées à la base de tarification. Notamment, les dépenses pour l'amélioration de réseau ont excédées le montant budgété de 5 M\$. L'excédent sur le montant budgété s'explique par un plus grand nombre de branchements que prévu et l'achat plus important de compteurs. Aussi, les coûts d'abandon ont été sous évalués au budget 2011 d'environ 2,0 M \$.

(ii) Au moment de la cause tarifaire 2011, on prévoyait une hausse de près de 9 M\$ aux investissements liés à l'amélioration du réseau des conduites principales.

Demandes :

- 3.1** Veuillez expliquer à quoi correspondent les coûts d'abandon et fournir la liste des coûts qui peuvent être inclus. Veuillez également expliquer le traitement comptable.

Réponse :

Tels que définis à la *Politique Financière, Immobilisations corporelles et incorporelles – Règles de capitalisation* de Gaz Métro, présentée lors du dépôt de la Cause tarifaire 2008, à la page 3 de l'annexe de la pièce B-16, Gaz Métro-6, Document 8 du dossier R-3630-2007, les coûts d'abandon sont les coûts engagés afin de remettre en état les lieux où sont situées les immobilisations ou pour effectuer le retrait de celles-ci. À titre d'exemple, les coûts de retrait des conduites ou des branchements d'immeubles, incluant les coûts de main-d'œuvre directe, d'entrepreneurs, de matériaux et de transport, font partie de cette catégorie.

Les coûts d'abandon sont comptabilisés dans des catégories d'immobilisations distinctes. Ils ne sont pas amortis, mais comptabilisés en diminution de l'amortissement cumulé.

3.2 Veuillez expliquer l'écart entre le réel et le budgété des coûts d'abandon.

Réponse :

On retrouve des coûts d'abandon dans deux catégories de projets : des projets dont le but premier est le retrait de l'actif (par exemple, l'abandon d'un poste de prédétente ou encore l'abandon d'un branchement à la rue) et des projets d'investissement dans lesquels les travaux nécessitent le retrait d'une partie d'un actif (par exemple, le retrait d'une partie d'une conduite lors de la réalisation d'un bouclage pour le renforcement du réseau).

Lors de la Cause tarifaire 2011, un montant de 1,71 M\$ fut budgétisé comme coûts d'abandon dans des projets dont le but premier était le retrait de l'actif, alors qu'aucun montant ne fût identifié distinctement dans les projets d'investissement en raison d'une erreur de classification entre les catégories. Toutefois, pour la Cause tarifaire 2012, cette erreur a été corrigée.

Au réel 2011, le nombre de projets dont le but premier fut le retrait d'un actif fut plus élevé de 987 083 \$, alors que les coûts d'abandon reliés à des projets d'investissement se sont élevés à 1 065 571 \$. Gaz Métro soumet ci-dessous un tableau détaillant les deux catégories de coûts d'abandon.

ÉCARTS COÛTS D'ABANDON CT2011 VS RÉEL 2011			
	CT2011 (\$)	RÉEL 2011 (\$)	Écart (\$)
Coûts d'abandon 2011			
(ENV) Abandon BI sur projets abandon CP	75 000	208 970	-133 970
(ENV) Analyse et disposition de produits contaminés	50 000		50 000
(ENV) BI scellé à la fondation	30 000	90 633	-60 633
(ENV) Coûts de retrait à la rue	1 155 000	2 013 636	-858 636
Abandon de postes de détente/livraison	400 000	383 844	16 156
Coûts d'abandon sur des projets de conduites principales		1 109 571	-1 109 571
Coûts d'abandon sur des projets de transmission de CP		2 000	-2 000
Ajustement des taux standards		-46 000	46 000
	1 710 000	3 762 654	-2 052 654

- 3.3** Veuillez ventiler les coûts d'abandon et fournir une liste des projets pour lesquels il y a eu des coûts d'abandon indiquant, pour chaque projet, l'importance de ces coûts.

Réponse :

Voir le tableau joint à l'annexe 1 intitulé *Ventilation des coûts d'abandon 2011 par projet*.

- 3.4** Les investissements visant l'amélioration du réseau des conduites principales ont-ils été réalisés conformément au budget? Veuillez fournir le détail des investissements budgétés et réels relatifs à l'amélioration du réseau des conduites principales et expliquer l'écart s'il y a lieu.

Réponse :

Les investissements réels de conduite principale dans les projets d'amélioration du réseau ont été supérieurs de 1 M\$ par rapport au montant budgétisé de 24,1 M\$ dans la Cause tarifaire 2011. Cette hausse globale des investissements de Gaz Métro dans les projets de conduites principales s'explique par les divers éléments énumérés dans les paragraphes suivants.

Tout d'abord, un montant de 1 M\$ fut comptabilisé dans la Cause tarifaire 2011, en ce qui concerne la réfection du revêtement du pont Jacques-Cartier. Cependant, en cours

d'année, ce projet fut transféré dans les projets hors base et présenté distinctement à la Régie puisque l'ampleur du projet est supérieur à 1,5 M\$.

Au cours de l'année financière 2011, le nombre et l'ampleur des projets initiés par les municipalités furent plus importants de 5,2 M\$.

De plus, le budget prévu à la Cause tarifaire 2011 relativement aux projets des municipalités était sous-évalué de 2 M\$ en raison d'une erreur de codification de rubrique, ce qui a amplifié l'écart à la rubrique des conduites principales. En effet, le montant fut codifié aux branchements d'immeubles, au lieu d'être présenté dans la section des conduites principales.

Toujours en ce qui concerne les prévisions de 2011, il y a eu une surévaluation du montant budgétisé concernant les projets relatifs au ministère des Transports du Québec. Cette surévaluation fut de l'ordre de 3,2 M\$.

Finalement, les autres projets de conduite principale de l'amélioration du réseau ont été surévalués à la Cause tarifaire 2011 de 2,1 M\$.

À l'annexe 2, Gaz Métro a présenté le tableau *Année financière 2011 – détail des investissements budgétés et réels relatifs à l'amélioration du réseau des conduites principales*.

- 4. Références :**
- (i) Pièce B-0016, Gaz Métro-6, document 3, page 2;
 - (ii) R-3745-2010, pièce B-0018, Gaz Métro-6, document 3, page 2;
 - (iii) R-3717-2009, Pièce B-1, Gaz Métro-6, document 3, page 2;
 - (iv) R-3680-2008, Pièce B-1, Gaz Métro-6, document 3, page 2;
 - (v) R-3654-2007, Pièce B-1, Gaz Métro-6, document 3, page 1.

Préambule :

Les investissements en développement de réseau sont en baisse par rapport au budget depuis les cinq dernières années.

(i) « *La baisse des investissements est attribuable au type de bâtiments construits dans le marché de la nouvelle construction résidentielle. Un accroissement de la construction des édifices de condominiums et une baisse de la construction de maisons unifamiliales ont été notées* ». [Nous soulignons]

(ii) « *L'écart sur la prévision des investissements s'explique par la diminution du niveau des ventes de 2009 qui a eu une effet à la baisse sur nos investissements de 2010 et par un léger ralentissement de nos activités en 2010 dans le marché commercial* ». [Nous soulignons]

(iii) « *La baisse des investissements est attribuable au ralentissement de nos activités dans le marché résidentiel et commercial.* » [Nous soulignons]

(iv) « *La baisse des investissements est attribuable au ralentissement des activités dans le marché commercial.... Une diminution de l'ordre de 38 % a été notée dans le marché commercial.* » [Nous soulignons]

(v) « *La baisse des investissements est attribuable en premier lieu, au ralentissement de nos activités dans le marché résidentiel à la suite de la réflexion sur la rentabilité de ce secteur. ... nous avons noté une diminution des nouvelles ventes de l'ordre de 17 % dans le marché résidentiel et de 8 % dans le marché commercial.* » [Nous soulignons]

Demandes :

4.1 De l'avis de Gaz Métro, le ralentissement des ventes dans les secteurs résidentiel et commercial qui était observé depuis plusieurs années s'est-il stabilisé? Veuillez commenter.

Réponse :

Dans le cas du marché résidentiel, le nombre de nouvelles ventes est en grande partie lié à la rentabilité. L'exigence d'une rentabilité minimale a pour effet d'obliger Gaz Métro à refuser certaines ventes ne permettant pas de supporter l'atteinte du taux de rendement interne (TRI) global souhaité. Ainsi, plus il sera difficile d'atteindre le niveau minimal de rentabilité fixée, moins le nombre de nouvelles ventes sera grand. Cela est particulièrement vrai dans le cas des projets de résidences unifamiliales pour lesquels le TRI est souvent plus petit.

Des actions ont donc été posées pour augmenter la rentabilité globale au résidentiel. Par contre, différents facteurs sont venus affecter le TRI et continueront de l'affecter dans les années à venir¹. Le principal facteur est lié aux variations tarifaires. En effet, le revenu de distribution généré par chacune des ventes est un intrant important dans le calcul de la rentabilité. Ce revenu est directement lié aux variations tarifaires qui surviennent au cours des ans. Si les taux de distribution en vigueur ne sont pas suffisants pour permettre aux revenus de couvrir les coûts de raccordement d'un nouveau client et ainsi atteindre la rentabilité minimale exigée, la vente ne sera pas réalisée. Cela aura donc un effet à la baisse sur le nombre total de ventes réalisées.

Aux variations tarifaires s'ajoutent également l'effritement du potentiel de conversions de résidences utilisant actuellement le mazout pour se chauffer. Ces ventes déjà sur réseau présentent souvent une rentabilité plus élevée puisqu'elles ne nécessitent pas d'extension. L'effritement de ce marché a donc pour effet de diminuer la rentabilité globale du marché résidentiel et le nombre de nouvelles ventes réalisées.

¹ Ces facteurs sont détaillés dans la pièce R-3752-2011, B-0347, Gaz Métro-3, Document 3.

Gaz Métro anticipe aussi une augmentation des coûts de raccordement et des coûts de conduite au rythme de l'inflation, tant pour la nouvelle construction que pour la conversion. Ces facteurs exercent également une pression à la baisse sur le nombre de ventes.

Le développement rentable du marché résidentiel demeure un élément important pour Gaz Métro. Toutefois, tel que mentionné ci-haut, la capacité de Gaz Métro à poursuivre son développement résidentiel au rythme actuel, en particulier au niveau de l'unifamilial, sera tributaire des variations tarifaires auxquelles le premier palier de distribution sera assujéti.

Dans le cas du marché affaires, le ralentissement vécu au cours des dernières années provenait en grande partie de la récession économique vécue. L'effritement du potentiel de conversion de clients au mazout s'est également fait sentir. Bien que cet effritement soit supposé se poursuivre dans les années à venir, Gaz Métro ne prévoit plus de baisse.

- 4.2** Gaz Métro anticipe-t-elle que la baisse des investissements dans le développement de réseau se poursuive dans le contexte actuel. Veuillez commenter.

Réponse :

Voir la réponse à la question 4.1.

- 5. Références :**
- (i) Pièce B-0018, Gaz Métro-6, document 5, page 1;
 - (ii) Dossier R-3745-2010, pièce B-0020, Gaz Métro 6, document 5, page 1;
 - (iii) Dossier R-3745-2010, pièce B-0020, Gaz Métro 6, document 2.1, page 3.

Préambule :

L'encaisse réglementaire passe de 20 155 000 \$ en 2010 selon la référence (ii), à 22 808 000 \$ en 2011 selon la référence (i). Cet écart découle principalement du coût de transport, d'équilibrage et de fourniture qui passe de 4,87 jours et 13 532 000 \$ à 5,94 jours et 15 980 000 \$ en 2011.

Selon la référence (iii), en 2010, le nombre de jours de revenus est de 39,88. La variation du nombre de jours de coût de transport, d'équilibrage et de fourniture est due à l'inclusion des dérivatifs financiers de 99,8 M\$ qui ont un délai de paiement de 0 jours.

Demandes :

5.1 Veuillez préciser le nombre de jours de revenus en 2011.

Réponse :

Au Rapport annuel 2011, le nombre de jours est de 40,80 jours.

5.2 Veuillez expliquer la variation du nombre de jours de coût de transport, d'équilibrage et de fourniture.

Réponse :

Le nombre de jours pour le rapport annuel 2011 de 34,86 jours est basé sur le délai de paiement des factures réelles de gaz se rapportant à la période du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2011. Au rapport annuel 2010, le délai de 35,01 jours représente le délai de paiement des factures réelles de gaz se rapportant à la période du 1^{er} septembre 2009 au 31 août 2010. Ainsi on observe seulement une légère baisse du délai moyen de paiement des factures aux fournisseurs de 0,15 jour, entre les deux années. La variation du « net lag » entre 2010 et 2011 de 1,07 jour (5,94 jours - 4,87 jours) s'explique donc essentiellement par l'augmentation du délai moyen de recouvrement des comptes à recevoir qui est passé de 39,88 à 40,80 jours.

5.3 Veuillez détailler l'impact des dérivatifs financiers sur le nombre de jours et les montants cités ci-dessus.

Réponse :

L'augmentation du poids relatif des dérivatifs financiers sur l'ensemble des coûts a une incidence à la baisse sur le délai de paiement des factures étant donné que les dérivatifs financiers ont un délai de paiement de 0 jour. Ainsi, le poids relatif des dérivatifs financiers sur les coûts étant légèrement plus élevé en 2011 (101 436 sur 981 948) qu'en 2010 (99 806 sur 1 014 208), on observe donc une légère hausse du nombre de jours de délai de paiement, soit 1,99 par rapport à 1,87, tel que démontré dans le tableau suivant :

	Délai de recouvrement des factures réelles pour la période du	Coût du T, É et F incluant dérivatifs (000 \$)	Dérivatifs (000 \$)	Nombre de jours avec dérivatifs	Nombre de jours sans dérivatif	Impact dérivatif sur le nombre de jours
Rapport annuel 2011	1 ^{er} septembre 2010 au 31 août 2011	981 948	101 436	34,86	36,85	1,99
Rapport annuel 2010	1 ^{er} septembre 2009 au 31 août 2010	1 014 208	99 806	35,01	36,88	1,87
Écart 2011/2010 - Paiement de facture				(0,15)	(0,03)	0,12

Les informations suivantes démontrent quant à elles, l'effet des dérivatifs financiers sur le fonds de roulement :

	Dépenses (000 \$)		Jours (lead/lag)		Net lag (jours)		Effet sur le fonds de roulement (000 \$)	
	RA 2011	RA 2010	RA 2011	RA 2010	RA 2011	RA 2010	RA 2011	RA 2010
	Avec dérivatifs financiers							
REVENUS DE GAZ			40,80	39,88				
COÛT DE TRANSPORT, D'ÉQUILIBRAGE ET DE FOURNITURE	981 948	1 014 208	<u>(34,86)</u>	<u>(35,01)</u>	5,94	4,87	15 980	13 532
Sans dérivatif financier								
REVENUS DE GAZ			40,80	39,88				
COÛT DE TRANSPORT, D'ÉQUILIBRAGE ET DE FOURNITURE	880 512	914 402	<u>(36,85)</u>	<u>(36,88)</u>	<u>3,95</u>	<u>3,00</u>	<u>9 529</u>	<u>7 516</u>
Impact des dérivatifs financiers					<u>1,99</u>	<u>1,87</u>	<u>6 451</u>	<u>6 016</u>

Gaz Métro aimerait souligner que l'explication reprise à la référence (iii) concernait la comparaison de la variation du nombre de jours du coût de transport, d'équilibrage et de fourniture, entre la Cause tarifaire 2010 et le Rapport annuel 2010.

6. Références : Pièce B-0022, Gaz Métro-7, document 3.

Demandes :

6.1 Veuillez expliquer et fournir vos sources de données utilisées à la note A, notamment, l'établissement du choix des trois banques à charte, de la date à laquelle sont prélevés les taux et les taux préférentiels qui s'appliquent pour la période de trois mois dans le calcul. Veuillez fournir également le calcul du taux de 2,51 %.

Réponse :

Les données de cinq banques canadiennes publiées au moment de la préparation du dossier tarifaire, en février 2010, sont utilisées. Pour chaque trimestre, le taux le plus élevé et le plus bas sont exclus. La moyenne est ensuite établie à partir des trois autres données. Les trois banques sélectionnées sont parmi les suivantes :

- BMO
- Scotia

- CIBC
- TD
- RBC

**Détail du calcul du taux de 2,51 % de dividende
sur actions privilégiées de Second rang Série « C »**

1. Moyenne des prévisions de taux d'intérêt des trois banques

Prévision des taux d'intérêt

Description	Périodes Gaz Métro	
Taux préférentiel :	2011 - Q1	3,25%
	Q2	3,50%
	Q3	3,75%
	Q4	4,00%
Moyenne 2011 :		3,63%

2. Calcul de la moyenne de trois mois du taux préférentiel

Mois	Taux préférentiel	Moyenne de 3 mois	Pour le dividende payable
juil-10	3,25%		
août-10	3,25%		
sept-10	3,25%		
oct-10	3,25%	3,25%	Décembre
nov-10	3,25%		
déc-10	3,25%		
janv-11	3,50%	3,33%	Mars
févr-11	3,50%		
mars-11	3,50%		
avr-11	3,75%	3,58%	Juin
mai-11	3,75%		
juin-11	3,75%		
juil-11	4,00%	3,83%	Septembre
août-11	4,00%		
sept-11	4,00%		
oct-11	4,00%		

3. Pondération du taux de dividende

Fiscal 2009-2010	Taux moyen	Pondération	Taux de dividende
Q1	3,25%	75,00%	2,44%
Q2	3,33%	75,00%	2,50%
Q3	3,58%	75,00%	2,69%
Q4	3,83%	75,00%	2,88%

4. Rachats d'actions privilégiées Série « C »

Année fiscale	Rachat (000 \$)	Solde (000 \$)
01-oct-09	----	16 500
2011 - Q1	750	15 750
2011 - Q2	750	15 000
2011 - Q3	750	14 250
2011 - Q4	750	13 500

5. Taux moyen pondéré de dividende pour la Série « C »

Année fiscale	(A) Taux moyen	(B) Pondération	A x B / 4
01-oct-09		16 500	
2011 - Q1	2,44%	15 750	95,98
2011 - Q2	2,50%	15 000	93,75
2011 - Q3	2,69%	14 250	95,74
2011 - Q4	2,88%	13 500	97,03
		15 231	382,50
			2,51%

6.2 Veuillez expliquer la méthodologie de fixation du taux de dividende pour les séries de 2006 à 2011. Veuillez fournir vos sources de données pour l'établissement des taux et donner un exemple du calcul pour la série 2011.

Réponse :

Exemple de calcul pour la Série 2011 de 6,344 %

Taux de dividende courant		6,000% ⁽¹⁾
Évolution projetée du taux de dividende courant	⁽²⁾	
Taux prévu des Obligations du Canada 30 ans	4,460%	
Taux courant des Obligations du Canada 30 ans	4,010%	
Écart entre le taux prévu et le taux courant	^(a) 0,450%	
Facteur fiscal	^(b) 0,76 ⁽³⁾	
Ajustement du taux des privilégiées (a) X (b)	^(c) 0,344%	0,344%
Taux pour la Série 2011		6,344%

⁽¹⁾ Information reçue de la Banque de Montréal (BMO)

Le taux de dividende offert est basé sur le taux de dividende attendu des investisseurs pour des émetteurs avec une notation P2.

⁽²⁾ Ajustement pour ramener le taux de dividende courant à un taux de dividende projeté, basé sur l'évolution entre le taux courant et le taux prévu des Obligations du Canada 30 ans.

⁽³⁾ Le facteur fiscal est le pourcentage par lequel un revenu d'intérêt doit être multiplié pour obtenir le même revenu après impôt dans le cas d'un versement de dividende. Le calcul vise à tenir compte du traitement fiscal privilégié accordé au dividende par rapport au revenu d'intérêt.

(1 - taux d'impôts marginal maximal des particuliers) = (1-48%)	52%	
(1 - taux d'impôts sur dividendes maximal des particuliers) = (1-32%)	68%	0,76

7. Référence : Pièce B-0026, Gaz Métro-9, document 1, page 2.

Préambule :

- (i) Ligne 17 Sans service de compression
- (ii) Ligne 21 Zone nord
- (iii) Ligne 34 Sans service d'équilibrage

Demandes :

7.1 En référence au préambule (i), veuillez élaborer sur les facteurs expliquant l'écart de plus de 20 % entre les volumes prévus et les volumes réels.

Réponse :

Cette hausse découle de l'augmentation des volumes du service de fourniture fournis par les clients, avec ou sans transfert de propriété ainsi que du service de fourniture à prix fixe. La plus grande proportion de cette hausse provient des volumes du service de fourniture sans transfert de propriété de 440 206 10³m³ présenté à la ligne 8 de la pièce citée en référence.

- 7.2 En référence au préambule (ii), veuillez élaborer sur les facteurs expliquant l'écart de plus de 25 % entre les volumes prévus et les volumes réels.

Réponse :

Tous les clients de la zone Nord utilisent le service de transport de Gaz Métro. Ainsi, la hausse des volumes de transport résulte directement de la hausse de consommation des clients qui sont desservis dans cette zone.

- 7.3 En référence au préambule (iii), veuillez élaborer sur les facteurs expliquant l'écart de plus de 110 % entre les volumes prévus et les volumes réels.

Réponse :

Cette hausse reflète essentiellement l'augmentation des volumes livrés en GAI (gaz d'appoint pour éviter une interruption) de 36 925 10³m³, ces volumes n'étant pas assujettis au service d'équilibrage. L'écart résiduel provient de la variation de consommation d'un client en biogaz.

8. **Référence :** Pièce B-0028, Gaz Métro-9, document 3, page 5.

Préambule :

« Afin de répondre à cette demande, 61,6 10⁶m³ (col. 8, l. 12) ont été contractés sur le marché secondaire, 52,8 10⁶m³ sur le tronçon long haul et 8,8 10⁶m³ en franchise, et 176,2 10⁶m³ (col. 8, l. 14) d'achats supplémentaires à Dawn ont été effectués. »

Demande :

- 8.1 Veuillez élaborer sur la nature de la transaction en vertu de laquelle Gaz Métro a acquis 8,8 10⁶m³ en franchise.

Réponse :

La transaction de réception en franchise de $8,8 \cdot 10^6 \text{m}^3$ correspond à un contrat d'achat de fourniture de gaz naturel de $26 \cdot 10^3 \text{m}^3/\text{jour}$ auprès d'un producteur de biogaz pour la période du 1^{er} novembre 2010 au 31 octobre 2011.

Cette transaction ayant été négociée en avril 2010 – avant le délai pour renouveler les capacités de transport FTLH auprès de TCPL, mais après la finalisation du plan d'approvisionnement pour le dépôt à la Cause tarifaire 2011 – Gaz Métro a alors décontracté une quantité équivalente de transport FTLH au 1^{er} novembre 2010.

9. Référence : Pièce B-0029, Gaz Métro-9, document 4, page 1.

Préambule :

- (i) Lignes 12 et 37 Échanges de gaz
- (ii) Ligne 24 Réceptions en franchise
- (iii) Ligne 29 Autres réceptions

Demandes :

9.1 En référence au préambule (i), veuillez préciser la nature des transactions comptabilisées sous cette rubrique et ce qui les distingue des transactions présentées à la ligne 17 du même tableau sous la rubrique Transport par échange.

Réponse :

Les transactions « Échanges de gaz » indiquées aux lignes 12 et 37 correspondent aux quantités livrées ou reçues pour les transactions financières d'optimisation réalisées au cours de l'année 2011 et relatives aux prêts d'espace, aux échanges entre périodes et géographiques ainsi qu'aux cessions de FTSH avec échange, pour les quantités utilisées par Gaz Métro.

Les transactions catégorisées sous « Transport par échange » à la ligne 17 ont été réalisées afin de répondre à des besoins opérationnels de transport. Gaz Métro a donc contracté des capacités de transport sur le marché secondaire. Sous cette rubrique, huit transactions ont été effectuées. Les informations de ces transactions sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Date de transaction	Livraison	Réception	Date de début	Date de fin	Volume quotidien (10³m³)	Volume total année 2011 (10³m³)
2010-01-29	Empress	GMI EDA nov. à avril Dawn mai à oct.	2010-11-01	2015-10-31	660	220 375
2010-02-02	Empress	GMI EDA nov. à avril Dawn mai à oct.	2010-11-01	2015-10-31	344	115 018
2011-04-29	Empress	Dawn	2011-05-01	2011-05-31	172	5 342
2011-05-31	Empress	Dawn	2011-06-01	2011-09-30	211	25 759
2011-06-30	Empress	Dawn	2011-07-01	2011-07-31	65	2 009
2011-07-29	Empress	Dawn	2011-08-01	2011-08-31	128	3 953
2011-08-31	Empress	GMI EDA	2011-09-01	2011-09-30	524	15 702
2011-09-15	Empress	GMI EDA	2011-09-16	2011-09-30	2	23
Total						388 180

Les deux premières transactions, réalisées avant le début de l'année financière, ont permis à Gaz Métro de décontracter une quantité équivalente de transport FTLH au 1^{er} novembre 2010. Ces transactions avaient d'ailleurs été présentées dans le cadre de la Cause tarifaire 2011 (réf. : R-3720-2010, B-22, Gaz Métro-4, Document 1, section 7.1.3).

Les transactions réalisées d'avril à septembre 2010 étaient requises afin de répondre aux besoins de transport pour les clients en achat direct qui doivent livrer leur gaz naturel à Empress, conformément aux *Conditions de service et Tarif*.

- 9.2** En référence au préambule (ii), veuillez préciser la nature des transactions comptabilisées sous cette rubrique.

Réponse :

Comme indiqué à la réponse à la question 8.1, la rubrique « Réceptions en franchise » de la ligne 24 correspond à un contrat d'achat de fourniture de gaz naturel de 26 10³m³/jour

auprès d'un producteur de biogaz pour la période du 1^{er} novembre 2010 au 31 octobre 2011, pour un total de $8,8 \cdot 10^6 \text{ m}^3$ pour l'année 2011.

9.3 En référence au préambule (iii), veuillez préciser la nature des transactions comptabilisées sous cette rubrique.

Réponse :

L'item « Autres réceptions » de la ligne 29 représente l'utilisation du « linepack » du réseau de distribution et les écarts entre les nominations envoyées à TCPL et le mesurage des compteurs dans le territoire de Gaz Métro ($41,7 \cdot 10^6 \text{ m}^3$). Les écarts constatés en fonction du « Load Balancing Agreement - LBA » de TCPL ($0,8 \cdot 10^6 \text{ m}^3$) sont également considérés sous cet item.

10. Référence : Pièce B-0030, Gaz Métro-9, document 5, page 2.

Préambule :

- (i) Tableau, Ligne Ventes de transport FTLH non utilisée
- (ii) Tableau, Ligne Vente de fourniture à Dawn, portion transport

Demandes :

10.1 En référence au préambule (i), veuillez présenter pour chacune des transactions, la date de conclusion de la transaction, la période couverte par la transaction (date de début, date de fin), la quantité et le prix.

Réponse :

Le tableau ci-dessous détaille les informations demandées.

Ventes de transport FTLH non utilisé
du 1^{er} octobre 2010 au 30 septembre 2011

Date de transaction	Date de début	Date de fin	Quantité en 2011 10³m³	Prix ¢/m³	Revenus 000 \$
2010-04-16	2010-08-01	2010-10-15	7 918	3,11	246
2010-09-30	2010-10-01	2010-10-01	1 320	2,92	39
2010-10-01	2010-10-02	2010-10-03	2 639	3,18	84
2010-10-07	2010-10-08	2010-10-08	1 584	3,94	62
2010-10-08	2010-10-09	2010-10-11	3 959	3,86	153
Total			17 419		584

- 10.2** En référence au préambule (i), pour chacune des journées où de telles transactions ont lieu, veuillez présenter un bilan demande et sources d’approvisionnement gazier. Lorsque des achats de fourniture à Dawn faisaient partie de l’approvisionnement, veuillez indiquer, dans chaque cas, le type d’entente en vertu duquel se faisaient ces achats (quotidien, hebdomadaire etc.).

Réponse :

Le tableau suivant détaille la demande en franchise et les sources d’approvisionnement utilisées pour répondre à cette demande et ce, pour chacune des journées où il y a eu des ventes de transport FTLH non utilisé. Ces ventes ont été ombragées dans le tableau à titre indicatif.

Au cours de ces journées, aucun achat de fourniture de gaz naturel n’avait été contracté d’avance à Dawn et aucun achat « spot » n’a été effectué à Dawn.

DEMANDE ET SOURCES D'APPROVISIONNEMENT POUR LES JOURNÉES DE VENTE DE FTLH NON UTILISÉ (10³m³)

	01-oct-10	02-oct-10	03-oct-10	04-oct-10	05-oct-10	06-oct-10	07-oct-10	08-oct-10	09-oct-10	10-oct-10	11-oct-10	12-oct-10	13-oct-10	14-oct-10	15-oct-10	
Demande en franchise																
Demande franchise	10 866	10 621	11 754	12 733	12 036	12 454	12 583	11 952	11 501	10 866	12 417	13 710	13 218	12 610	13 412	
Demande biogaz	68	68	66	67	65	68	65	66	72	25	29	73	71	89	94	
Livraisons en franchise																
Vente FTLH non utilisé	1 320	1 320	1 320	0	0	0	0	1 584	1 320	1 320	1 320	0	0	0	0	
Échange Dawn/EDA	158	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Injection LSR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Injection PDL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Injection SFL	456	457	457	458	464	460	461	460	460	457	458	458	453	453	456	
Augmentation du <i>Linepack</i>	109	90	0	0	195	351	0	0	209	0	0	72	148	74	30	
Écart positif de nominations	13	1	4	5	23	0	0	8	0	14	25	0	0	0	0	
Total	12 991	12 557	13 602	13 262	12 783	13 333	13 109	14 070	13 562	12 681	14 248	14 313	13 890	13 226	13 992	
Outils d'approvisionnement en franchise																
FTLH après vente	7 234	7 234	7 234	8 554	8 554	8 554	8 554	6 970	7 234	7 234	7 234	8 554	8 554	8 554	8 554	
Vente FTLH, livré à EDA																
Client en GAC	528	528	528	528	528	528	528	528	528	528	528	528	528	528	528	
Vente à un tiers	1 320	1 320	1 320					1 584	1 320	1 320	1 320					
Total FTLH	9 081	9 081	9 081	9 081	9 081	9 081	9 081	9 081	9 081	9 081	9 081	9 081	9 081	9 081	9 081	
moins FTLH dirigé vers Parkway	-448	-404	-240	-1 136	-474	-183	-388	-236	-230	-356	-147	-101	-127	-805	-207	
FTLH vers franchise	8 633	8 677	8 842	7 945	8 607	8 899	8 693	8 846	8 851	8 726	8 935	8 980	8 954	8 276	8 875	
FTSH Dawn-EDA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
FTSH Parkway-EDA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
STS	494	0	713	285	281	315	0	1 289	820	0	1 353	1 427	1 018	0	1 136	
Autres transports vers EDA/NDA																
Cession d'optimisation LH	1 663	1 663	1 663	1 663	1 663	1 663	1 663	1 663	1 663	1 663	1 663	1 663	1 663	1 663	1 663	
Transport par échange	660	660	660	660	660	660	660	660	660	660	660	660	660	660	660	
Transport fourni par les clients	1 095	1 123	1 123	1 123	1 124	1 151	1 151	1 101	1 095	1 095	1 095	1 095	1 108	1 122	1 095	
Gaz d'appoint	308	308	308	308	308	335	335	335	335	335	335	335	335	335	335	
Optimisation - cession SH	0	0	0	983	0	0	0	0	0	0	0	0	0	983	0	
Optimisation échange NDA	53	53	53	53	53	53	53	53	53	53	53	53	53	53	53	
Réceptions en franchise (producteur de biogaz)																
Biogaz	68	68	66	67	65	68	65	66	72	25	29	73	71	89	94	
Évaporation LSR	16	5	3	5	22	49	65	27	14	41	22	14	11	46	49	
Retrait LSR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Retrait PDL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Retrait SFL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Diminution du <i>Linepack</i>	0	0	171	171	0	0	282	32	0	84	104	0	0	0	0	
Écart négatif de nominations	0	0	0	0	0	141	142	0	0	0	0	14	18	0	33	
Total	12 991	12 557	13 602	13 262	12 783	13 333	13 109	14 070	13 562	12 681	14 248	14 313	13 890	13 226	13 992	

- 10.3** En référence au préambule (ii), veuillez présenter, pour chacune des transactions de vente de fourniture à Dawn la date de conclusion de la transaction, la période couverte par la transaction (date de début, date de fin), la quantité et le prix.

Réponse :

Le tableau ci-dessous détaille les informations demandées.

**Transactions de vente de fourniture à Dawn
du 1^{er} octobre 2010 au 30 septembre 2011**

Transaction	Date de transaction	Date de début	Date de fin	Quantité sur	Prix	Revenus
				la période		
				10 ³ m ³	¢/m ³	000 \$
1	2011-09-23	2011-09-24	2011-09-26	2 375	14,853	353
2	2011-09-23	2011-09-24	2011-09-26	2 375	14,777	351
3	2011-09-26	2011-09-27	2011-09-27	660	15,118	100
4	2011-09-27	2011-09-28	2011-09-28	660	15,270	101
5	2011-09-28	2011-09-29	2011-09-29	1 320	15,194	201
	Total			7 390	14,950	1 105

- 10.4** En référence au préambule (ii), veuillez également présenter pour chacune des journées où de telles transactions ont eu lieu, le prix du gaz naturel à Empress, le différentiel de lieu Empress-Dawn ainsi que le coût du gaz de compression Empress-Dawn.
- 10.5** En référence au préambule (ii), veuillez comparer le revenu obtenu de la revente de gaz à Dawn avec le revenu qui aurait été obtenu en vendant le gaz naturel à Empress et le transport FTLH qui serait devenu inutilisé en identifiant, dans chaque cas, la part des revenus sujette à bonification en vertu du mécanisme incitatif.

Réponses 10.4 et 10.5 :

Vente de gaz naturel à Dawn

Tel que mentionné à la pièce B-0030, Gaz Métro-9, Document 5, d'un point de vue opérationnel, Gaz Métro a choisi de vendre le gaz naturel directement à Dawn plutôt que d'effectuer deux transactions, soit une vente de gaz naturel à Empress et une vente de transport entre Empress et Dawn. Par contre, d'un point de vue comptable, afin de fonctionnaliser les coûts entre les services de fourniture, de compression et de transport, les transactions réalisées ont été scindées en deux volets : vente de gaz naturel à Empress et vente de transport FTLH non utilisé. Ainsi, le prix de vente de chaque transaction a été scindé entre les services comme suit :

- Fourniture : le prix spot quotidien à Empress publié par TD Energy Trading ;
- Compression : le taux de compression entre Empress/Dawn de TCPL à la date de la transaction, appliqué au prix de fourniture ; et
- Transport : la différence entre le prix de vente et la somme du prix de fourniture et de compression – correspondant à la valeur du transport entre Empress et Dawn.

Le tableau suivant détaille les prix de chacune des transactions, la répartition entre les services et les revenus générés.

Revenus de vente de gaz naturel à Dawn - année 2011

Transactions	1	2	3	4	5	Total
Volumes (10³m³)	2 375	2 375	660	660	1 320	7 390
Prix de vente (¢/m³)	14,853	14,777	15,118	15,270	15,194	14,950
Fourniture	12,201	12,201	12,314	12,049	11,670	12,102
Compression	0,138	0,138	0,139	0,136	0,132	0,137
Transport	2,514	2,439	2,665	3,084	3,392	2,711
Revenus de vente (\$)	352 800	351 000	99 750	100 750	200 500	1 104 800
Fourniture	289 800	289 800	81 250	79 500	154 000	894 350
Compression	3 275	3 275	918	898	1 740	10 106
Transport	59 725	57 925	17 582	20 352	44 760	200 344

Les revenus totaux pour la fourniture et la compression (904 456 \$) ont été considérés dans l'écart de coût cumulatif du prix de fourniture.

Les revenus pour le transport (200 344 \$) ont été appliqués en réduction des coûts de transport et sont inclus sous l'élément « Revenus de la vente du FTLH non utilisé » de la ligne 27 de la pièce B-0028, Gaz Métro-9, Document 3. Ces revenus, additionnés aux revenus de 584 000 \$ des ventes de transport de FTLH non utilisé – détaillés à la réponse à la question 10.1 – sont entièrement sujets à la bonification, tels que présentés à la pièce B-0025, Gaz Métro-8, Document 3, page 2, ligne 2.

Vente de gaz naturel à Empress et vente de FTLH non utilisé

Gaz Métro, n'ayant pas concrétisé ces deux types de transaction, doit se baser sur les valeurs du marché pour répondre à la question suivante : quels auraient été le prix de vente de la fourniture à Empress et le prix de vente du FTLH non utilisé?

Ainsi, Gaz Métro a demandé à trois fournisseurs de reconstruire *a posteriori* de tels prix. Le tableau suivant présente les prix moyens des trois fournisseurs, établis selon les valeurs constatées pour chaque journée.

Revenus de vente de gaz naturel à Empress et vente FTLH Empress-Dawn

Transactions	1	2	3	4	5	Total
Volumes (10³m³)	2 375	2 375	660	660	1 320	7 390
Prix de vente (¢/m³)						
Fourniture et compression	12,024	12,024	12,238	12,327	12,287	12,117
Transport	2,382	2,382	2,444	2,170	2,625	2,412
Total	14,406	14,406	14,682	14,497	14,912	14,529
Revenus de vente (\$)						
Fourniture et compression	285 600	285 600	80 750	81 333	162 145	895 428
Transport	56 580	56 580	16 125	14 317	34 633	178 235
Total	342 180	342 180	96 875	95 650	196 778	1 073 663

Comparaison des approches

Considérant les prix ci-dessus, la comparaison des résultats démontre que l'option de vendre le gaz naturel à Dawn a généré 31 137 \$ de revenus additionnels ; 9 028 \$ aux services de fourniture et de compression et 22 109 \$ au service de transport.

Si l'alternative avait été retenue, la baisse des revenus de transport de 22 109 \$ aurait généré une baisse équivalente du trop-perçu global, dont près de 18 000 \$ auraient été captés dans la baisse du trop-perçu sur les transactions d'optimisation.

Le tableau ci-dessous présente l'impact sur l'établissement du trop-perçu relié aux transactions d'optimisation soumis au partage.

	Projections D-2010-144			Résultats 2011			Écart soumis au partage		
	Volume 10 ³ m ³	Revenus ¢/m ³	Revenus (000 \$)	Volume 10 ³ m ³	Revenus ¢/m ³	Revenus (000 \$)	Volume ⁽¹⁾ 10 ³ m ³	Revenus ⁽²⁾ ¢/m ³	Revenus (000 \$)
<u>Vente de gaz naturel à Dawn</u> ⁽³⁾									
LH non utilisé	19 874	2,151	428	24 809	3,161	784	19 874	1,010	201
<u>Alternative - vente de gaz naturel à Empress et vente de FTLH non utilisé</u>									
LH non utilisé	19 874	2,151	428	24 809	3,072	762	19 874	0,921	183
<u>Variation entre les deux approches</u>						(22)			(18)
								Associés 25 %	(4)
								Clients 75 %	(14)

(1) Moindre du volume prévu ou du volume réel

(2) Écart entre le prix réel et le prix projeté

(3) Référence B-0025, Gaz Métro-8, Document 3, page 2, ligne 2

(4) Baisse des revenus d'optimisation de 22 109 \$

L'impact sur le trop-perçu global serait le suivant :

	Trop-perçu 100% (000 \$)	Associés 25% (000 \$)	Clients 75% (000 \$)
Trop-perçu, tel que présenté au rapport annuel			
Trop-perçu résiduel avant impôt	(20 758)	(5 189)	(15 568)
Transactions d'optimisation (opérationnelles et financières)	2 673	668	2 005
Trop-perçu excluant les transactions d'optimisation	(18 084)	(4 521)	(13 563)
Trop-perçu ajusté			
Trop-perçu résiduel avant impôt	(20 736)	(5 184)	(15 552)
Transactions d'optimisation (opérationnelles et financières)	2 655	665	1 991
Trop-perçu excluant les transactions d'optimisation	(18 081)	(4 519)	(13 561)
Écart			
Trop-perçu résiduel avant impôt	(22)	(5)	(17)
Transactions d'optimisation (opérationnelles et financières)	18	4	14
Trop-perçu excluant les transactions d'optimisation	(4)	(1)	(3)

Sous cette alternative, outre l'impact sur les coûts de transport, il faut également considérer la perte de revenus de 9 028 \$ aux services de fourniture et de compression qui se refléterait par une hausse des prix.

Il demeure donc important d'évaluer l'impact global des transactions sur l'ensemble des services.

11. Référence : Pièce B-0030, Gaz Métro-9, document 5, page 6.

Préambule :

(i) « *Gaz Métro a effectué cinq ventes de fourniture à Dawn pour des revenus totaux de 1 104 800 \$ sur un total de 280 000 GJ (7 390 103 m³), soit un prix moyen de 3,95 \$/GJ. Les revenus totaux sont scindés en deux soit des revenus totaux pour la fourniture et le gaz de compression de 904 456 \$ avec un prix moyen de 3,23 \$ et des revenus totaux de transport de 200 344 \$ avec un prix moyen à 0,72 \$/GJ (2,711 ¢/m³).*

Exemple d'une vente de fourniture à Dawn

Le 26 septembre 2010, Gaz Métro a vendu à un tiers 25 000 GJ pour la journée du 27 septembre 2010 au point Dawn au prix de 3,99 \$/GJ. Cette transaction a généré des revenus de 99 750 \$

répartis comme suit : 82 168 \$ pour la fourniture et la compression à un prix de 3,29 \$/GJ et 17 582 \$ à un prix de 0,70 \$/GJ. »

(ii) Tableau Ligne Échanges / cessions d'optimisations

Demandes :

11.1 En référence au préambule (i), veuillez expliquer comment sont évaluées la part des revenus qui est considérée comme un revenu de transport et la part des revenus considérée comme un revenu de fourniture et compression.

Réponse :

Veuillez vous référer à la réponse aux questions 10.4 et 10.5.

11.2 En référence au préambule (ii), veuillez présenter pour chacune des transactions Échanges/cessions d'optimisation :

- la nature de la transaction et les points d'échange
- la date de conclusion de la transaction
- la période couverte par la transaction : date de début, date de fin
- les volumes
- le nom de la contrepartie
- les revenus et autres avantages

Réponse :

L'annexe 3, présentée sous pli confidentiel, détaille les informations demandées.

12. Référence : Pièce B-0041, Gaz Métro-12, document 3, pages 2, 4, 5, 9 et 19.

Préambule :

Au tableau 1 de la page 2, Gaz Métro indique que les dépenses réelles du PGEÉ 2011 sont de 12 331 954 \$, soit 161 293 \$ de moins que le budget autorisé.

À la page 4, Gaz Métro constate que la rentabilité globale *a posteriori* (selon le TCTR) des programmes du PGEÉ 2011 est de 34 M\$, ce qui est légèrement inférieur à la rentabilité de 36,3 M\$ prévue au dossier tarifaire.

À la page 5, Gaz Métro constate que la rentabilité globale *a posteriori* des programmes résidentiels est de 0,57 M\$, ce qui est légèrement supérieur à la prévision de 0,54 M\$ du dossier tarifaire.

À la page 9, Gaz Métro constate que la rentabilité globale *a posteriori* des programmes du marché CII est de 11,8 M\$, soit 1 M\$ de moins que la rentabilité prévue au dossier tarifaire.

À la page 19, Gaz Métro constate que la rentabilité globale *a posteriori* des programmes du marché VGE est de 21,7 M\$, ce qui est légèrement inférieur à la prévision de 22,9 M\$ du dossier tarifaire.

Demande :

12.1 Veuillez justifier les variations de rentabilité observées, tenant compte notamment du fait que les dépenses du PGEE 2011 sont inférieures au budget autorisé.

Réponse :

De façon simplifiée, la rentabilité est déterminée à partir du test du coût total en ressources (TCTR) et met en relation les bénéfices et les coûts générés par un programme d'efficacité énergétique.

$$\text{TCTR} = \text{Bénéfices} - \text{Coûts}$$

Les bénéfices sont calculés à partir des éléments suivants :

- le nombre de participants ;
- les économies d'énergie unitaires attribuables au programme ; et
- les coûts évités du distributeur.

Les coûts sont constitués de deux types de coûts spécifiques :

- les coûts des participants ; et
- les coûts du programme.

Pour expliquer l'écart entre la rentabilité prévue et la rentabilité *a posteriori*, il faut analyser non seulement les coûts mais également les bénéfices.

Le tableau suivant illustre les écarts entre les économies prévues et les économies réelles, les écarts entre les coûts prévus et les coûts réels ainsi que les écarts entre la rentabilité prévue et la rentabilité réelle par marché.

Écarts liés aux économies, coûts et rentabilité par marché
Année 2010-2011

	Écarts économies (m ³)	Écarts coûts ⁽¹⁾ (\$)	Écart rentabilité (\$)
Résidentiel	48 839	(60 708)	31 552
CII	(436 232)	(55 173)	(1 059 819)
VGE	(2 170 074)	(159 093)	(1 224 962)
Total	(2 557 520)	(274 974)	(2 253 229)

⁽¹⁾ L'écart des coûts considère les coûts totaux, en excluant les aides financières.

Au niveau du marché résidentiel, les économies ont été supérieures aux prévisions, générant des bénéfices additionnels par rapport à ceux anticipés. Ces économies additionnelles ont été réalisées avec des coûts inférieurs à la prévision, d'où une amélioration de la rentabilité des programmes de ce marché par rapport à la prévision.

Au marché CII, les économies ont été inférieures à la prévision et ont généré des bénéfices inférieurs qui n'ont pas été compensés par la réduction des coûts. La rentabilité réelle est donc inférieure à celle prévue. Le scénario est le même pour le marché des grandes entreprises.

Par conséquent, malgré que les coûts réels du PGEÉ 2010-2011 aient été inférieurs à ceux prévus, la rentabilité réelle a été globalement inférieure à celle prévue considérant que les économies réelles ont été inférieures aux économies prévues pour les marchés CII et VGE et que ces écarts n'ont pas été compensés par les réductions de coûts.

13. Référence : Pièce B-0041, Gaz Métro-12, document 3, pages 9 et 49.

Préambule :

Au sujet du programme *PE200-Chauffe-eau à efficacité intermédiaire*, Gaz Métro indique avoir décidé de réviser la grille d'aide financière de ce programme : « *Cette révision aurait dû avoir un impact à la baisse sur les aides financières octroyées durant l'année financière 2011 telles qu'anticipées par Gaz Métro. Toutefois, Gaz Métro constate que bon nombre de dossiers payés cette année proviennent de dossiers engagés antérieurement alors que l'aide financière établie était plus importante. C'est pourquoi la subvention moyenne prévue à la Cause tarifaire 2011 a été légèrement sous évaluée* » [Nous soulignons]

Le *Tableau I : Rapport de suivi et d'implantation du PGEÉ 2010-2011*, à la page 49, fait état de 9 participants nets pour ce programme, en 2011.

Demande :

13.1 Parmi les neuf participants au programme, veuillez préciser le nombre de dossiers engagés antérieurement.

Réponse :

Tel que présenté au tableau VII *Répartition du nombre des participants réels 2010-2011* de la pièce B-0041, Gaz Métro-12, Document 3, page 55, Gaz Métro confirme que 62 % des dossiers payés ont été engagés avant 2010-2011, soit 8 dossiers sur un total de 13 dossiers ou participants bruts.

14. Référence : Pièce B-0041, Gaz Métro-12, document 3, page 10.

Préambule :

Gaz Métro indique que les résultats du programme *PE202-Chaudière à efficacité intermédiaire* sont supérieurs aux prévisions (138 % de participation). Gaz Métro explique cette progression par des actions de communication réalisées auprès des « Service d'enseignement » (écoles primaires, secondaires et autres.)

Demande :

14.1 Veuillez indiquer si d'autres actions de communications, destinées spécifiquement à d'autres segments de la clientèle CII ont été entreprises. Si oui, veuillez élaborer sur ces actions et sur les résultats escomptés.

Réponse :

Les tableaux des pages 25 à 33 de la pièce B-0041, Gaz Métro-12, Document 3 présentent, de façon détaillée, l'ensemble des actions de commercialisation mises en place pour promouvoir les programmes du PGÉE. Les actions détaillent le groupe cible ainsi que le ou les programmes visés.

Les actions de communication visent à promouvoir les programmes du PGEÉ afin de stimuler la participation pour atteindre minimalement les objectifs prévus. Toutefois, ces actions ne visent pas toujours un programme en particulier, raison pour laquelle il est difficile de quantifier avec précision les résultats découlant de ces différentes actions.

15. Référence : Pièce B-0041, Gaz Métro-12, document 3, page 20.

Préambule :

Gaz Métro indique que les résultats du programme *PE211-Études de faisabilité (marché VGÉ)* sont supérieurs aux prévisions en termes de participation (32 participants), inférieurs en termes d'économie d'énergie (4,7 Mm³) et supérieurs en termes de dépenses (dépassement de 33 % des prévisions du dossier tarifaire).

Gaz Métro explique ce dépassement budgétaire par le plus grand nombre de participants et par le fait que plusieurs études ont bénéficié de l'aide financière maximale de 20 000 \$.

Demande :

15.1 Veuillez indiquer le nombre de participants ayant reçu l'aide financière maximale de 20 000 \$.

Réponse :

Du nombre total de 33 participants bruts au programme *PE211-Études de faisabilité (marché VGE)* pour l'année 2010-2011, 6 ont bénéficié d'une aide financière de 20 000 \$.

16. Références : (i) Pièce B-0041, Gaz Métro-12, document 3, page 54;
(ii) Décision D-2011-182, dossier R-3752-2011, phase 2, page 20.

Préambule :

Référence (i) : *Tableau VI : Rentabilité à posteriori.*

À la référence (ii) :

« La Régie autorise la mise à jour annuelle du taux d'actualisation utilisé aux fins du calcul du TCTR, du TP, du TNT et du TCS à partir du coût en capital prospectif qu'elle a autorisé dans le cadre du dossier tarifaire précédent et d'un taux d'inflation de 2 %. Ainsi, pour le PGEÉ 2012, la Régie autorise un taux d'actualisation réel uniforme de 4,53 %. »

Demandes :

16.1 Veuillez indiquer si les résultats de l'analyse de rentabilité *a posteriori* présentés en référence (i) sont basés sur les paramètres autorisés par la Régie en référence (ii) ou sur les paramètres originaux utilisés en 2011.

Réponse :

Gaz Métro a utilisé, pour les fins du calcul de la rentabilité *a posteriori* du Rapport annuel 2011, les paramètres utilisés dans le cadre du dossier tarifaire 2011 et approuvés par la Régie dans la décision D-2010-144.

Les paramètres mentionnés dans la référence (ii) seront appliqués lors du dépôt du rapport annuel 2012.

- 16.2** Veuillez fournir l'ensemble des hypothèses économiques retenues aux fins de l'analyse de rentabilité *a posteriori* présentée en référence (i), ainsi que les références de ces hypothèses.

Réponse :

Les hypothèses économiques retenues dans le cadre du calcul des tests *a posteriori* sont les mêmes que celles utilisées dans le cadre du dossier tarifaire 2011 (et approuvés par la Régie dans la décision D-2010-144).

Cela dit, Gaz Métro fait une mise à jour réelle des participants, des économies et les coûts des programmes tels que présentés au Tableau I : Rapport de suivi et d'implantation du PGEÉ 2010-2011².

- 17. Référence :** Pièce B-0017, Gaz Métro-13, document 2, pages 2 et 3.

Demande :

- 17.1** Veuillez décrire les hypothèses utilisées pour établir les paramètres des tableaux du plan de développement-ventes totales et celui des nouveaux clients seulement. Veuillez notamment décrire les hypothèses pour les volumes (Commercial et VGE : utilisation des OMA/OMQ, des volumes prévisionnels ou réels facturés, Résidentiel : volumes de consommation moyens, prévisions de consommation individuelles ou volumes réels facturés), les investissements (montants inclus dans les investissements) et le traitement des projets qui comportent le raccordement de clients dans plus d'un secteur (clients résidentiels et commerciaux ou clients commerciaux et industriels).

Réponse :

Les paragraphes qui suivent présentent la méthodologie utilisée afin d'établir le plan de développement de la Cause tarifaire 2011.

² Pièce B-0041, Gaz Métro-12, document 3, p.49.

a) Plan de développement – Ventes totales

Nombre et volumes de ventes (nouveaux clients + ajouts de charge)

Le nombre et les volumes de ventes sont établis à partir de modèles qui prennent en compte les paramètres économiques. Ces modèles diffèrent selon les marchés et sous-marchés.

1 - Le marché résidentiel est divisé en deux sous-marchés, soit la nouvelle construction et la conversion.

- **Nouvelle construction résidentielle (NCR) :** un taux de pénétration sur les prévisions de mises en chantier établies par la SCHL est déterminé.
- **Conversion résidentielle :** un modèle basé sur la position concurrentielle du gaz naturel par rapport au mazout et du prix du mazout par rapport à son prix passé est utilisé.

Les modèles utilisés pour la Cause tarifaire 2011 permettaient d'obtenir une prévision du nombre de ventes par sous-marché. Ces prévisions étaient ensuite transformées en volume équivalent à l'aide du volume moyen historique par vente, calculé pour chacun des sous-marchés.

2 - Dans le cas du marché affaires, les ventes sont réparties entre la nouvelle construction, l'ajout de charge et les différents types de conversion (déterminés selon la source d'énergie déplacée). Contrairement au marché résidentiel, les modèles utilisés pour le marché affaires dans le cadre de la Cause tarifaire 2011 permettaient de déterminer un volume total par sous-marché, volume qui était ensuite transformé en nombre de ventes en divisant ce volume total par le volume moyen historique par vente, calculé pour chacun des sous-marchés.

- **Nouvelle construction affaires (NCA) et ajouts de charge sans conversion :** pour chacun des deux sous-marchés, un modèle de prévision mettant en relation le volume historique signé chaque année et la croissance du PIB prévalant pour chacune de ces années est utilisé.
- **Conversions affaires (mazout, électrique et propane) :** pour chaque type de conversion, un modèle de prévision mettant en relation le volume historique signé chaque année et la position concurrentielle du gaz naturel par rapport au coût de l'énergie déplacée pour chacune des années considérées est utilisé.

3 - En ce qui a trait aux grandes entreprises (aussi appelées « grand débit »), les données proviennent en partie de nouvelles ventes déjà connues et de nouvelles ventes non connues.

- Dans le cas des **nouvelles ventes grandes entreprises connues**, les données sur les volumes, coûts d'immobilisation, contributions et autres sont établies client par client. Il peut arriver que ces données soient modifiées après le dépôt de la cause tarifaire, puisque la signature finale des contrats n'est pas toujours effectuée au

moment d'établir le plan de développement, mais elles sont souvent arrêtées au moment de faire l'exercice. Ces données se retrouvent directement dans le tableau de la pièce sur le plan de développement, dans chacune des rubriques concernées.

- Les **nouvelles ventes grandes entreprises non connues** sont évaluées à partir d'un modèle comparant les ventes totales signées en volumes à chaque année aux ventes prévues en début d'année. L'écart entre les deux données représente les ventes signées non connues. Une analyse historique permet de définir un volume moyen et d'établir une prévision. Il est à noter que les ventes non connues concernent principalement des ajouts de charge qui ne nécessitent pas d'infrastructure supplémentaire et ne génèrent pas ou peu de coûts en immobilisations. Aucun montant d'investissement ne leur a donc été attribué en 2011. Les grandes ventes génératrices de coûts sont habituellement connues plusieurs mois à l'avance et se retrouvent dans la catégorie des nouvelles ventes connues.

Immobilisations

Les montants d'immobilisation ont été déterminés lors de la Cause tarifaire 2011 à partir de grilles de coûts moyens et de données historiques. Les grilles de coûts moyens utilisées ont été établies à partir des coûts moyens combinés des années 2008-2009 et 2009-2010.

Dans le cas du marché résidentiel, les ventes prévues à l'aide des modèles ont d'abord été réparties par type de bâtiment (unifamilial, 2 à 3 logements et immeubles de 4 logements et plus), tant en nouvelle construction qu'en conversion, selon un pourcentage moyen historique. Dans le cas du marché affaires, les ventes prévues dans chacun des sous-marchés ont été réparties en fonction de leur volume (0-75 000 m³ ou 75 000 m³ et plus) et selon la caractéristique « sur réseau » ou « hors réseau », encore une fois selon un pourcentage moyen historique. Dans chacun des marchés, un pourcentage de ventes ne nécessitant qu'une pose de compteur a également été déterminé selon l'historique.

Le coût moyen pour les branchements et les compteurs, par types de bâtiment et marché, basé sur les grilles de coûts a alors été appliqué à chacune des catégories établies, le cas échéant.

Dans le cas des coûts de conduite, un coût moyen par marché a été utilisé et appliqué au mètre linéaire de conduite prévu pour chacun des marchés.

Subventions PRC

Pour le marché résidentiel, les subventions ont été évaluées en déterminant un PRC moyen par nouvelle vente basé sur l'historique réel à ce jour, à la fois pour la NCR et pour la conversion. L'aide financière totale a ensuite été obtenue en multipliant la subvention moyenne par le nombre de ventes prévues pour chacun des marchés.

Pour le marché affaires, les subventions ont été évaluées en déterminant un PRC moyen par mètre cube (plutôt que par nouvelle vente), l'importance du volume de consommation

du client ayant une influence directe sur le montant d'aide financière. Un PRC moyen basé sur l'historique a été déterminé pour les catégories de ventes de 0-75 000 m³ et celles de 75 000 m³ et plus, selon qu'elles étaient « sur réseau » ou « hors réseau ». L'aide financière totale a ensuite été obtenue en multipliant cette subvention moyenne par le nombre de ventes prévues dans chacune des catégories.

Contribution des clients

Les montants reliés aux frais de raccordement au réseau ont été déterminés en 2011 en appliquant les frais uniformes de 300 \$ au nombre total de nouvelles ventes résidentielles prévues. Pour le marché affaires, une proportion historique des nouveaux clients de moins de 10 950 m³ pour ce marché a été calculée et appliquée aux ventes prévues. La contribution de 300 \$ a ensuite été appliquée à l'ensemble de ces ventes.

Les montants reliés aux contributions pour les autres marchés ont été déterminés en évaluant une contribution moyenne par nouvelle vente et par marché, en fonction de la contribution moyenne historique. La contribution moyenne obtenue a ensuite été appliquée aux ventes prévues pour chacun des marchés.

Revenus

Une fois le nombre de ventes, les volumes et les coûts d'investissement déterminés, il est nécessaire d'établir les revenus de distribution anticipés afin d'évaluer l'impact tarifaire, le taux de rendement interne et le point mort tarifaire associés au plan de développement.

Les revenus de distribution ont été déterminés à partir du taux moyen de distribution par marché auquel les variations tarifaires anticipées ont été appliquées.

b) Plan de développement - Nouveaux clients seulement

La méthodologie suivie pour élaborer le plan de développement des nouveaux clients dans le cas du marché résidentiel est la même que celle décrite au point a)1 puisque lors de la Cause tarifaire 2011, aucun ajout de charge résidentiel n'était considéré.

Pour le marché affaires, une étape supplémentaire a été effectuée. Une fois le nombre et les volumes de nouvelles ventes établis à l'aide des modèles de prévision, ceux-ci ont été répartis entre les nouvelles ventes et les ajouts selon une proportion historique évaluée par sous-marché. La même méthodologie que celle décrite au point a)2 a ensuite été suivie.

Pour le marché des grandes entreprises, aucune des ventes connues n'était associée à un nouveau client. Elles sont donc compilées dans la catégorie « Ajouts de charge ». Et comme les ventes non connues concernent principalement des ajouts de charge, tel que mentionné au point a)3, elles ont également été ajoutées au tableau des ajouts de charge.

c) Plan de développement - Projets touchant plus d'un secteur

Aucun traitement particulier n'a été établi pour les projets comportant un raccordement dans plus d'un secteur. La méthode utilisée permet d'établir un nombre de ventes et des

volumes par sous-marché. L'utilisation de coûts et de taux moyens permet ensuite de déterminer les coûts d'investissement ainsi que les revenus que ces ventes généreront peu importe qu'elles fassent ou non partie de projets touchant plus d'un secteur.

- 18. Références :** (i) R-3717-2009, pièce B-1, Gaz Métro-13, document 3, page 3;
(ii) Pièce B-0045, Gaz Métro-13, document 3, page 2.

Préambule :

(i) « Si Gaz Métro acceptait des projets dont la rentabilité n'est pas suffisamment élevée, les coûts augmenteraient plus que les revenus générés par ces nouveaux volumes. À long terme, cela exercerait une pression à la hausse sur les tarifs de l'ensemble des clients et donc une détérioration de la position concurrentielle. Une telle détérioration rendrait difficile la réalisation de nouvelles ventes et augmenterait le risque de perte de clients, ce qui entraînerait une perte de volumes et, par le fait même, une hausse des tarifs».

(ii) « Lors du développement de la méthodologie du marché affaires, Gaz Métro a amélioré l'approche initialement développée pour le marché résidentiel quant à la comparabilité de la rentabilité *a posteriori* de celle *a priori*. En utilisant le taux de distribution réel facturé dans la rentabilité *a posteriori*, les résultats varient en fonction des hausses ou des baisses tarifaires annuelles. Afin de neutraliser cet effet non désiré, Gaz Métro a ajusté les revenus réels en fonction de la variation entre la grille tarifaire facturée et la grille tarifaire d'origine utilisée dans la rentabilité *a priori*, selon le tarif des clients. » [Nous soulignons]

Demandes :

- 18.1** Veuillez expliquer et justifier en quoi la proposition de Gaz Métro d'utiliser la grille tarifaire d'origine pour évaluer la rentabilité *a posteriori*, permet de mesurer l'impact de la rentabilité globale *a posteriori* du plan de développement sur la position concurrentielle, tel qu'exprimé en référence (i).

Réponse :

La proposition de Gaz Métro d'ajuster les revenus réels pour les ramener selon la grille tarifaire d'origine permet de neutraliser l'effet des variations tarifaires sur les résultats de la rentabilité *a posteriori* afin de permettre un exercice de comparaison juste et fiable avec les résultats *a priori*, en utilisant des paramètres constants. La comparaison des données *a priori* versus *a posteriori*, toutes choses étant égales par ailleurs, permet ainsi de poser un jugement sur la qualité des prévisions établies dans chacun des plans de développement annuel de Gaz Métro. L'utilisation du taux de distribution réel facturé dans la rentabilité *a posteriori* biaiserait les conclusions tirées sur la performance du plan de développement *a priori*. En effet, les résultats de la rentabilité *a posteriori*

fluctueraient en partie en fonction des hausses et des baisses tarifaires annuelles, qui ne découlent pas d'un seul et unique plan de développement mais bien d'un ensemble de facteurs.

- 18.2** En excluant les variations tarifaires de la rentabilité a posteriori, Gaz Métro prend comme hypothèse que ces variations n'ont pas d'impact sur la rentabilité a posteriori et que ces variations sont hors de son contrôle. Veuillez expliquer et justifier en quoi votre proposition, en référence (ii), permet à la Régie de juger de la performance globale de Gaz Métro sur ses projets d'investissements.

Réponse :

En excluant les variations tarifaires de la rentabilité *a posteriori*, Gaz Métro veut pouvoir apprécier la performance de son plan de développement *a priori*, toutes choses étant égales par ailleurs. Gaz Métro juge que si le taux de rendement interne (TRI) ou la contribution tarifaire sont défavorables par rapport au plan de développement *a priori*, l'incidence est directement attribuable à une hausse des investissements ou à une baisse de volumes par rapport au plan de développement initial, donc à la performance globale de Gaz Métro sur ses projets d'investissement.

Gaz Métro juge que l'utilisation du taux de distribution réel facturé pourrait favoriser des résultats plus performants du plan de développement pour une année donnée. En effet, une hausse tarifaire, non prévue *a priori*, pourrait surévaluer les revenus générés lors de l'analyse de la rentabilité du plan de développement *a posteriori*, alors que cette hausse tarifaire ne serait pas attribuable en totalité au plan de développement analysé. L'effet inverse serait également vrai.

Gaz Métro ne prend pas comme hypothèse que ces variations n'ont pas d'impact sur la rentabilité *a posteriori* et que ces variations sont entièrement hors de son contrôle. Cependant, pour mesurer l'efficacité d'un plan de développement particulier, et ainsi apprécier adéquatement la décision prise au moment où elle a été prise, Gaz Métro croit qu'il est favorable et justifié d'utiliser la grille tarifaire d'origine pour évaluer la rentabilité *a posteriori* d'un plan de développement déterminé.

- 18.3** Dans le cas où Gaz Métro constaterait que la rentabilité a posteriori des projets d'investissements est trop faible, veuillez expliquer et justifier en quoi la proposition, en référence (ii), permet à Gaz Métro d'améliorer son processus décisionnel pour l'approbation de ses projets d'investissement.

Réponse :

A priori, Gaz Métro ne décide pas de la rentabilité d'un projet en fonction d'éventuelles hausses ou baisses tarifaires. D'ailleurs, Gaz Métro n'inclut aucune variation tarifaire

dans l'analyse *a priori* sur la durée d'évaluation. Les décisions d'investissement sont effectuées en fonction d'un tarif constant sur 40 ans, en vigueur au moment de prendre la décision d'investissement.

Tel que mentionné à la réponse à la question 18.2, Gaz Métro juge que si le TRI ou la contribution tarifaire sont défavorables par rapport au plan de développement *a priori*, l'incidence est directement attribuable à une hausse des investissements ou à une baisse de volumes par rapport au plan de développement initial, donc à la performance globale de Gaz Métro sur ses projets d'investissement. Des analyses approfondies des causes responsables de ces écarts défavorables permettraient à Gaz Métro d'évaluer, d'analyser et d'ajuster les critères de sélection des futurs projets d'investissement. Les ajustements opérationnels visant à établir les niveaux d'investissement et les volumes requis pourraient alors être apportés en fonction des conclusions obtenues lors des analyses des résultats de la rentabilité *a posteriori*.

- 19. Références :**
- (i) Pièce B-0047, Gaz Métro-13, document 5, page 1;
 - (ii) Dossier R-3752-2011, pièce A-0045, pages 88 et 89.

Préambule :

En référence (i) :

« En ce qui a trait à la rentabilité, l'exercice demandé par la Régie est complexe, voire impossible, pour la grande majorité des ventes en nouvelles constructions et de plusieurs projets de développement étant donné que les coûts de conduite sont inclus au plan de développement sur la base des projets et non sur une base unitaire. À titre d'exemple, supposons un projet composé de huit clients commerciaux dont seulement deux obtiendraient du PRC, Gaz Métro devrait alors déterminer un mode d'allocation des coûts entre les différents clients afin d'arriver à une rentabilité séparée entre les clients ayant obtenu du PRC et ceux qui n'en recevraient pas. Pour le moment, Gaz Métro n'est donc pas en mesure de produire les analyses demandées. »

En référence (ii) :

« Q. Vous me dites que ça peut atteindre et, compte tenu de votre réponse antérieure, est-ce que ça peut dépasser cent pour cent (100 %) du surcoût? »

R. Non, ça ne peut pas dépasser. Je veux juste préciser par exemple quand on dit ça peut atteindre. Oui ça peut atteindre, c'est ce qui est marqué qu'on peut se permettre de donner. Il faut bien comprendre que si on est encore une fois dans l'univers du résidentiel, eh bien, ce n'est absolument pas, la problématique n'est pas cent pour cent (100 %) des coûts admissibles, c'est la rentabilité. Donc, ce que je peux donner comme aide financière, bien souvent c'est limité par ma

rentabilité. Donc, je ne peux pas donner plus si le projet n'est pas rentable ou si le client n'est pas rentable, que ça soit au niveau de la conversion ou de la nouvelle construction. Mon frein est beaucoup plus là au niveau du résidentiel, puis même dans les petits paliers des clients affaires que la restriction du cent pour cent (100 %) des dépenses admissibles. » [Nous soulignons]

Demandes :

19.1 Veuillez expliquer de quelle manière Gaz Métro établit, a priori, le montant de subvention PRC qui peut être accordé à un nouveau client (qu'il soit résidentiel ou commercial, en nouvelle construction ou en conversion). Expliquez notamment comment Gaz Métro s'assure que cette subvention ne compromet pas la rentabilité du raccordement de ce client (méthode de calcul et hypothèses).

Réponse :

a) Projet sur réseau de moins de 75 000 m³ et comportant un seul client

Dans le cas des projets sur réseau³ de moins de 75 000 m³, une grille d'aides financières permet de déterminer *a priori* le montant de subvention PRC qui peut être accordé. L'utilisation d'une grille préétablie est permise par la similitude en termes de coûts moyens de raccordement de tels projets. Le seul intrant nécessaire à l'utilisation de cette grille est le palier de consommation où la nouvelle vente se situe.

Le montant de PRC associé à chacun des paliers de consommation de la grille d'aides financières a été fixé en procédant d'abord à une analyse de surcoût. Cette analyse compare les coûts associés à un nouvel appareil à gaz aux coûts associés à des équipements équivalents à d'autres sources d'énergie d'un client type. Ainsi, un surcoût pour chacun des paliers de consommation de la grille a été évalué. Une analyse de rentabilité a ensuite été réalisée afin de s'assurer que l'aide financière devant être accordée afin de compenser en partie le surcoût permettait d'atteindre la rentabilité recherchée pour chacun des paliers. Pour se faire, les données financières servant au calcul de la rentabilité (coûts moyens et revenus moyens) ont été prédéterminées par palier de consommation. Les montants de subvention PRC de la grille d'aides financières sont donc établis de façon à assurer un retour sur investissement intéressant pour le client et une rentabilité raisonnable pour le distributeur.

Il est à noter que, nonobstant le montant d'aide financière obtenu via la grille et tel que mentionné dans le texte du programme de rabais à la consommation, le montant du PRC octroyé ne peut jamais dépasser 100 % des dépenses admissibles. Également, le rabais à la consommation, en ¢/m³, ne doit pas être supérieur à 100 % du taux unitaire moyen du tarif du service de distribution convenu avec le client.

³ Une vente sur réseau est une vente pour laquelle aucune extension de conduite n'est nécessaire.

b) Tous les autres projets

Pour tous les autres types de projets, que ce soit les projets à client unique ou les projets à clients multiples, un calcul de revenu requis est complété par projet. En fonction des intrants, le calcul du revenu requis détermine une rentabilité pour l'ensemble du projet. Les intrants nécessaires au calcul sont les coûts estimés du projet, les volumes de consommation, les revenus et les subventions PRC, le cas échéant.

Le montant de subvention PRC accordé est établi sous une base négociée et ne peut dépasser 100 % des dépenses admissibles. Basé sur le contexte général du projet, le PRC accordé sera négocié en fonction de la position concurrentielle, des calculs économiques du client, de l'environnement d'affaires et bien sûr, de la rentabilité recherchée. Dans le cas du marché de la nouvelle construction résidentielle, c'est habituellement ce dernier facteur uniquement qui importe, étant donnée la difficulté plus grande dans ce marché d'atteindre le taux de rendement souhaité, tel que présenté au dossier R-3752-2011, (B-0347, Gaz Métro-3, Document 3).

- 19.2** Veuillez expliquer de quelle manière, pour le cas cité en exemple dans le préambule (i), Gaz Métro établit, a priori, le montant de subvention PRC qui peut être accordé à un client. Expliquez notamment comment Gaz Métro s'assure que cette subvention ne compromet pas la rentabilité du raccordement de ce client.

Réponse :

Voir la réponse à la question 19.1.

- 19.3** Veuillez élaborer sur la distinction que Gaz Métro fait entre « client » et « projet ». Veuillez préciser si les paramètres utilisés pour établir les montants accordés en subvention diffèrent selon que le client subventionné fasse partie d'un projet où plusieurs clients sont raccordés ou qu'il soit le seul nouveau client raccordé.

Réponse :

La référence (ii) en préambule mentionne : « [...] si le projet n'est pas rentable ou si le client n'est pas rentable [...] ». Le client dont il est fait mention est en fait un client unique qui représente à lui seul un projet.

Toutes les nouvelles ventes sont des projets. Il existe des projets à client unique, tels des projets de conversion sur réseau de moins de 75 000 m³. Il existe également des projets comportant plusieurs clients, tels des projets de développement résidentiel comportant plusieurs unités unifamiliales.

Les paramètres utilisés pour établir les montants accordés en subvention diffèrent effectivement selon la nature du projet (client unique ou ensemble de clients) et sont détaillés à la réponse à la question 19.1.

- 19.4** Veuillez élaborer sur la possibilité d'évaluer la rentabilité a posteriori des projets ou clients subventionnés de la même manière que l'évaluation de la rentabilité a priori décrite en réponse aux questions précédentes.

Réponse :

La rentabilité *a posteriori* du plan de développement est une analyse globale pour l'ensemble des projets d'un même plan de développement. L'analyse actuellement élaborée et soumise à la Régie permet de juger de la performance du plan de développement de l'ensemble de tous les projets, donc de tous les clients, qu'ils soient subventionnés ou non. Cette analyse permet l'évaluation de tous les projets de la même manière que l'évaluation de la rentabilité *a priori*.

Tel que mentionné en réponse à la question 19.1, certains projets sont à client unique et d'autres sont à clients multiples. Certains de ces clients sont subventionnés, alors que d'autres ne le sont pas. De plus, tel que mentionné au préambule, en référence (i), « [...] les coûts de conduite sont inclus au plan de développement sur la base des projets et non sur une base unitaire ». Dans ces circonstances, une catégorisation entre clients subventionnés et non subventionnés lors de l'analyse globale de rentabilité *a posteriori* est difficile, voire impossible.

Toutefois, Gaz Métro pourrait effectuer l'analyse de rentabilité *a posteriori* en y distinguant les deux catégories de projets énumérés en réponse à la question 19.1. En effet, Gaz Métro pourrait d'une part évaluer globalement la rentabilité *a posteriori* des projets pour lesquels la grille d'aide financière est utilisée, soit les projets de conversion sur réseau de moins de 75 000 m³ et comportant un seul client. Elle pourrait également évaluer distinctement la rentabilité *a posteriori* pour l'ensemble de tous les autres projets.

- 20. Références :**
- (i) Pièce B-0048, Gaz Métro-14, document 1, page 15;
 - (ii) Pièce B-0048, Gaz Métro-14, document 1, page 9.

Préambule :

Volatilité mensuelle par saison (année gazière 2011)

	Novembre à Avril	Mai à Octobre
Coût moyen d'approvisionnement	45 %	8 %
Achats couverts	36 %	5 %
Achats non couverts	20 %	12 %
Coût moyen en indice CGPR	20 %	12 %

Demandes :

20.1 Veuillez identifier et expliquer les causes de la forte volatilité mensuelle observée durant les mois de novembre à avril.

Réponse :

En comparant avec les volatilités mensuelles calculées au cours des dernières années gazières, la volatilité mensuelle mesurée entre novembre 2010 et avril 2011 ne représente pas une volatilité particulièrement élevée, comme le démontre le tableau suivant :

Volatilités mensuelles		
Novembre à avril	Coût moyen d'approvisionnement	Prix du marché
2001-2002	32 %	47 %
2002-2003	105 %	160 %
2003-2004	24 %	55 %
2004-2005	21 %	56 %
2005-2006	176 %	244 %
2006-2007	17 %	42 %
2007-2008	37 %	85 %
2008-2009	41 %	121 %
2009-2010	43 %	51 %
2010-2011	45 %	20 %

Le principal facteur expliquant la différence entre la volatilité du coût moyen d'approvisionnement (45 %) par rapport à la volatilité des achats non couverts (20 %) est le pourcentage de couverture qui n'est pas constant sur la période de mesure (voir l'annexe C de la pièce B-0048, Gaz Métro-14, Document 1, page 44). Étant donné une faible volatilité des prix du marché (volatilité de l'indice CGPR à 20 % sur la période de novembre 2010 à avril 2011), les variations du pourcentage de couverture ont eu un effet plus important sur la volatilité du coût moyen d'approvisionnement que l'impact des dérivés eux-mêmes.

Pour illustrer ce fait, le tableau suivant reprend les mêmes calculs que ceux utilisés dans le tableau de l'annexe C de la pièce B-0048, Gaz Métro-14, Document 1, page 44, en modifiant les volumes couverts et les volumes non couverts pour obtenir un pourcentage de couverture constant. Le pourcentage de couverture a été fixé à 63 % pour correspondre au pourcentage de couverture moyen réel sur la période de novembre 2010 à avril 2011.

	Achats couverts			Achats non couverts		Coût moyen d'approvisionnement (\$/GJ)
	Volumes couverts	Pourcentage de couverture	P^c	Volumes non couverts	Indice CGPR P^{n-c}	
	(PJ)		(\$/GJ)	(PJ)	(\$/GJ)	
nov-10	2,314	63 %	6,98	1,346	3,20	5,59
déc-10	5,900	63 %	6,07	3,433	3,60	5,16
janv-11	7,252	63 %	6,07	4,219	3,67	5,19
févr-11	6,332	63 %	6,07	3,684	3,70	5,20
mars-11	7,331	63 %	6,07	4,266	3,36	5,07
avr-11	4,833	63 %	6,36	2,812	3,44	5,29
Total	33,963	63 %	6,17	19,760	3,53	5,20
Volatilité mensuelle			36 %		20 %	18 %

N'eût été des variations dans le pourcentage de couverture, la volatilité mensuelle du coût moyen d'approvisionnement aurait été de 18 % sur la période de novembre 2010 à avril 2011, soit légèrement inférieure à la volatilité mensuelle des prix du marché sur cette même période.

Compte tenu de l'incertitude quant aux volumes réels d'achats de gaz naturel, qui dépendent de plusieurs facteurs dont la température, il est impossible pour Gaz Métro de maintenir un pourcentage de couverture constant sur l'ensemble des mois d'une année donnée.

- 20.2** Gaz Métro a-t-elle envisagé des changements au niveau du type ou de l'importance relative des différents instruments financiers qu'elle utilise durant les mois d'hiver afin de réduire la volatilité mensuelle des achats couverts pour les mois de novembre à avril. Veuillez commenter.

Réponse :

Gaz Métro ne prévoit pas de changements au niveau du type d'outils, spécifiquement afin de réduire la volatilité mensuelle des achats couverts pour les mois de novembre à avril. Gaz Métro détermine sa stratégie de couverture, ainsi que le type d'outils utilisé, en fonction de l'ensemble des objectifs du programme et en fonction des conditions de marché en vigueur. Rappelons que les trois objectifs du programme sont de stabiliser le coût du gaz naturel, de limiter l'impact des flambées et de préserver la position concurrentielle du gaz naturel.

La différence entre la volatilité du coût moyen d'approvisionnement (45 %) par rapport à la volatilité des achats non couverts (20 %) étant essentiellement causée par les variations du pourcentage de couverture sur la période de mesure (tel qu'expliqué dans la réponse à la question 20.1), le choix des outils de couverture a peu d'impact sur cette différence dans un environnement de prix stable.

Pour réduire la volatilité mensuelle du coût moyen d'approvisionnement, il faudrait que le pourcentage de couverture puisse être maintenu à un niveau constant. Ceci est toutefois impossible, tel que mentionné dans la réponse à la question 20.1.

- 20.3** Gaz Métro a-t-elle fait appel à un expert conseil externe pour faire évaluer son programme de produits financiers dérivés et pour obtenir des informations ou des suggestions concernant les meilleures pratiques dans le domaine de la gestion de produits dérivés chez les grandes entreprises d'utilité publique. Si oui, veuillez présenter le sommaire des informations reçues. Si non, veuillez commenter sur l'intérêt de faire appel à un tel expert.

Réponse :

Gaz Métro n'a pas fait appel à des experts externes dans le domaine de la gestion des produits dérivés.

Gaz Métro ne fait présentement aucune gestion active du portefeuille de dérivés financiers sur le gaz naturel ; chaque dérivé est conservé jusqu'à échéance.

N'ayant pas comme mandat de « battre le marché », Gaz Métro croit que la gestion présentement utilisée est conforme à l'esprit du programme de produits dérivés approuvé par la Régie. Dans ce contexte particulier, Gaz Métro ne juge pas pertinent d'encourir des coûts pour engager un expert externe.

21. Référence : Pièce B-0048, Gaz Métro-14, document 1, page 45.

Préambule :

1- Tarif du service de fourniture (\$/GJ)	4,68 \$
2- Indice CGPR (\$/GJ)	3,54 \$
3- Volume de gaz en service de fourniture	75,467 PJ

Demandes :

21.1 Veuillez produire un tableau présentant le coût du gaz naturel, l'effet des dérivés financiers et le coût total pour chacun des mois de l'année et pour l'année dans son ensemble.

Réponse :

	Volume acheté	Indice CGPR	Impact des dérivés		Coût moyen d'approvisionnement
	(PJ)	(\$/GJ)	(000 \$)	(\$/GJ)	(\$/GJ)
nov-10	3,660	3,20	-10,767	2,942	6,14
déc-10	9,333	3,60	-16,261	1,742	5,34
janv-11	11,471	3,67	-15,814	1,379	5,05
févr-11	10,016	3,70	-14,120	1,410	5,11
mars-11	11,597	3,36	-17,843	1,539	4,90
avr-11	7,645	3,44	-15,776	2,064	5,51
mai-11	5,742	3,54	-0,717	0,125	3,66
juin-11	4,683	3,66	-0,594	0,127	3,78
juil-11	4,043	3,72	-0,562	0,139	3,86
août-11	3,143	3,45	-0,789	0,251	3,71
sept-11	1,939	3,41	-0,809	0,417	3,83
oct-11	2,196	3,46	-0,784	0,357	3,82
Total	75,467		-94,837		
Moyenne pondérée		3,54		1,26	4,80

21.2 Quelle est la politique de Gaz Métro concernant la gestion de dérivés financiers acquis pour protéger les volumes? Ceux-ci sont-ils toujours conservés jusqu'à l'échéance ou peuvent-ils être vendus avant l'échéance? Veuillez expliquer la gestion active de Gaz Métro le cas échéant.

Réponse :

Gaz Métro n'utilise pas les dérivés financiers à des fins spéculatives.

Depuis le début du programme, tous les dérivés transigés dans le cadre du programme ont été conservés jusqu'à maturité.

Le suivi des dérivés financiers est assuré par un comité multisectoriel. Ce comité, regroupant des membres des secteurs Approvisionnements gaziers, Trésorerie, Ventes et prévision de la demande, se réunit huit fois par année sous la présidence du vice-président exécutif, Affaires corporatives et chef des finances. Un des mandats du comité multisectoriel est de s'assurer que le programme respecte les balises approuvées par la Régie. Le comité multisectoriel prend également des décisions sur le type d'outils favorisés en fonction de différents critères, notamment des conditions de marché.

À chaque trimestre, un rapport sur l'utilisation des dérivés financiers est également présenté au Comité d'audit de Gaz Métro.

21.3 Quelles sont les mesures prises ou envisagées par le distributeur pour limiter l'effet des dérivés financiers sur le coût total du gaz naturel en période de prix relativement faibles et stables.

Réponse :

Pour s'ajuster aux conditions actuelles de prix relativement bas, Gaz Métro a privilégié les colliers qui permettent de réduire l'impact des dérivés et ce, sans avoir à sacrifier l'objectif de préserver la position concurrentielle, étant donné les prix de marché significativement inférieurs à la position concurrentielle face à l'électricité et au mazout. Par contre, par rapport aux contrats d'échange à prix fixe, les colliers sont moins efficaces pour réduire la volatilité ou protéger face aux flambées de prix.

La limitation des effets des dérivés financiers en période de prix relativement faibles et stables n'est pas un objectif du programme. Un dérivé choisi en fonction de ce critère sera nécessairement moins performant dans l'atteinte des trois critères du programme identifiés à la réponse à la question 20.3.

Il faut aussi noter que Gaz Métro a réduit le niveau de couverture depuis l'année gazière 2008 (voir réponse à la question 22.1).

- 22. Références :** (i) R-3745-2010, Pièce B-0084, Gaz Métro-14, document 1.3, page 2;
(ii) R-3745-2010, Pièce B-0084, Gaz Métro-14, document 1.3, page 2;
(iii) Pièce B-0048, Gaz Métro 14, document 1, pages 46-47.

Préambule :

(i)

Importance relative des différents produits dérivés contractés depuis 2008

Année gazière	2008	2009	2010	2011
Prix fixe	6 %	5 %	37 %	
PFRM	41 %	36 %	20 %	
Collier	8 %	9 %	14 %	
CARM	45 %	51 %	28 %	

(ii)

Pourcentage annuel de couverture

Année gazière	2008	2009	2010	2011
Volume prévu selon la cause tarifaire (PJ)	88,504	85,822	86,290	
Volume couvert (PJ)	60,768	57,347	46,400	
Volume acheté (PJ)	87,237	90,310	68,769	
Pourcentage de couverture (%)	70 %	64 %	67 %	

Demandes :

22.1 Veuillez mettre à jour les tableaux cités en référence (i) et (ii).

Réponse :

Année gazière	2008	2009	2010	2011
Prix fixe	6 %	5 %	37 %	61 %
PFRM	41 %	36 %	20 %	0 %
Collier	8 %	9 %	14 %	39 %
CARM	45 %	51 %	28 %	0 %

Année gazière	2008	2009	2010	2011
Volume prévu selon la cause tarifaire (PJ)	88,504	85,822	86,290	87,159
Volume couvert (PJ)	60,768	57,347	46,400	42,703
Volume acheté (PJ)	87,237	90,310	68,769	75,467
Pourcentage de couverture	70 %	64 %	67 %	57 %

22.2 Quel était le pourcentage de couverture visé pour les mois de novembre à mars et de mai à octobre respectivement.

Réponse :

Les pourcentages de couverture visés étaient d'environ 60 % pour la période de novembre 2010 à avril 2011 et d'environ 20 % pour la période de mai à octobre 2011 (ce qui donne un pourcentage de couverture annuel d'environ 50 %).

Compte tenu que les volumes réels ont été inférieurs aux volumes prévus, les mois de novembre 2010 à avril 2011 ont été couverts à 63 %, tandis que les mois de mai à octobre 2011 ont été couverts à 40 %.

22.3 Veuillez expliquer si Gaz Métro diminue ou augmente son pourcentage de couverture de ses achats en fonction de la position concurrentielle du gaz naturel. Si oui, veuillez expliquer ce lien en fonction du pourcentage de couverture du tableau de la référence (ii).

Réponse :

Gaz Métro n'a pas modifié ses objectifs de pourcentage de couverture en fonction des variations dans la position concurrentielle face à l'électricité ou au mazout.

Par contre, les changements dans la position concurrentielle ont eu une influence sur le type d'outils utilisés (comme expliqué à la réponse à la question 21.3 et illustré au premier tableau de la réponse à la question 22.1). De plus, les conditions de marché actuelles font en sorte que les prix d'exercice des dérivés protègent la position concurrentielle de l'ensemble de la clientèle commerciale en gaz de réseau, ce qui n'a pas toujours été le cas.

23. Référence : Pièce B-0048, Gaz Métro-14, document 1, page 48.

Préambule :

Le tableau de l'annexe G présente une analyse de sensibilité des années gazières 2008 à 2010. Les scénarios de prix de marché envisagés varient de 7,00 \$/GJ à 10,00 \$/GJ. Le prix du marché variant actuellement entre 3,00 \$/GJ et 4,00 \$/GJ, il y aurait lieu d'envisager un plus large éventail de prix dans l'analyse de sensibilité.

Demande :

23.1 Veuillez compléter le tableau de l'annexe G en effectuant l'analyse de sensibilité correspondant à des prix de marché de 3,00 \$/GJ, 4,00 \$/GJ, 5,00 \$/GJ et 6,00 \$/GJ respectivement.

Réponse :

Le tableau 8 de la pièce B-0048, Gaz Métro-14, Document 1, page 18 et les tableaux de l'annexe G de la pièce B-0048, Gaz Métro-14, Document 1, page 48 avaient pour objectif de montrer la performance du portefeuille en cas de flambée de prix. Gaz Métro ne croit pas qu'un prix de 3 \$/GJ représente une flambée de prix. C'est la raison pour laquelle elle s'était limitée à présenter des scénarios de prix entre 7,00 \$ et 10,00 \$/GJ. Les tableaux suivants présentent les analyses de sensibilité demandées :

Scénario de prix (\$/GJ) A	Gain / perte (M\$) B	Volume couvert (PJ) C	Volume total (PJ) C	Impact sur volume total (\$/GJ) D = B / C	Coût moyen pondéré (\$/GJ) = A + D
Année gazière 2011					
3,00	-116,4	42,703	75,476	1,54	4,54
4,00	-76,6	42,703	75,476	1,01	5,01
5,00	-41,1	42,703	75,476	0,54	5,54
6,00	-9,0	42,703	75,476	0,12	6,12
7,00	20,1	42,703	75,476	-0,27	6,73
8,00	54,3	42,703	75,476	-0,72	7,28
9,00	93,1	42,703	75,476	-1,23	7,77
10,00	113,1	42,703	75,476	-1,50	8,50

Société en commandite Gaz Métro
Rapport annuel au 30 septembre 2011, R-3782-2011

Scénario de prix (\$/GJ) A	Gain / perte (M\$) B	Volume couvert (PJ) C	Volume total (PJ) C	Impact sur volume total (\$/GJ) D = B / C	Coût moyen pondéré (\$/GJ) = A + D
Année gazière 2010					
3,00	-153,4	46,400	68,769	2,23	5,23
4,00	-107,3	46,400	68,769	1,56	5,56
5,00	-65,5	46,400	68,769	0,95	5,95
6,00	-26,4	46,400	68,769	0,38	6,38
7,00	10,2	46,400	68,769	-0,15	6,85
8,00	45,9	46,400	68,769	-0,67	7,33
9,00	88,4	46,400	68,769	-1,29	7,71
10,00	119,4	46,400	68,769	-1,74	8,26
Année gazière 2009					
3,00	-220,8	57,347	90,310	2,44	5,44
4,00	-163,5	57,347	90,310	1,81	5,81
5,00	-106,1	57,347	90,310	1,17	6,17
6,00	-49,1	57,347	90,310	0,54	6,54
7,00	-2,1	57,347	90,310	0,02	7,02
8,00	44	57,347	90,310	-0,49	7,51
9,00	99,6	57,347	90,310	-1,10	7,90
10,00	124,8	57,347	90,310	-1,38	8,62
Année gazière 2008					
3,00	-212,0	60,768	87,237	2,43	5,43
4,00	-151,2	60,768	87,237	1,73	5,73
5,00	-90,4	60,768	87,237	1,04	6,04
6,00	-34,0	60,768	87,237	0,39	6,39
7,00	14,5	60,768	87,237	-0,17	6,83
8,00	70,1	60,768	87,237	-0,80	7,20
9,00	118	60,768	87,237	-1,35	7,65
10,00	142,7	60,768	87,237	-1,64	8,36

24. Référence : Pièce B-0051, Gaz Métro-16, document 1, page 14.

Préambule :

L'évolution des dépenses d'exploitation par client, en dollars constants, sur la période 2003-2004 à 2010-2011 est comme suit :

2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11
107,30	108,03	111,59	112,07	109,84	117,57	123,87	124,35

Demande :

24.1 Veuillez expliquer les raisons d'une telle progression.

Réponse :

Dans un premier temps, il importe de souligner que le tableau présenté en préambule à la demande représente bien l'évolution des dépenses d'exploitation par année en dollars constants et non pas l'évolution des dépenses d'exploitation par client.

L'évolution des dépenses d'exploitation par client, sur la période 2003-2004 à 2010-2011, telle que présentée à la page 16 de la pièce B-0051, Gaz Métro-16, Document 1 est reprise dans le tableau ci-après :

2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11
0,68	0,66	0,67	0,65	0,63	0,66	0,68	0,67

Ainsi, on observe une moins grande volatilité de l'évolution des dépenses d'exploitation par client. La croissance de l'enveloppe des dépenses d'exploitation entre 2003-2004 et 2010-2011 en dollars constants est atténuée par la croissance du nombre de clients.

25. Références : (i) Pièce B-0055, Gaz Métro-20, document 1, page 1, lignes 11, 12 et 14;
(ii) Pièce B-0055, Gaz Métro-20, document 1, page 2;
(iii) Décision D-2010-144, dossier R-3720-2010, Phase 2, page 48, paragraphe 207.

Préambule :

Référence (i)

Taux applicables :

Équilibrage :

- Pointe : -0,0456 ¢/m³
- Espace : -0,0257 ¢/m³

Distribution : 1,719 ¢/m³

Référence (ii)

Quantité annuelle liquéfiée : 13 737,4 10³m³

Référence (iii)

« [207] La Régie considère que le coût unitaire moyen de distribution doit être établi en prenant comme hypothèse le coût unitaire de distribution d'un client ayant un profil de consommation similaire à celui de l'usine LSR dans son ensemble. Pour 2011, la Régie retient la valeur de 2,828 ¢/m³ comme coût unitaire de distribution, soit le coût unitaire d'un client interruptible au palier 5.7. »

Demandes :

25.1 Veuillez fournir et justifier l'ensemble des hypothèses utilisées et le détail des calculs pour établir les taux unitaires d'équilibrage de pointe et d'espace.

Réponse :

Le taux d'équilibrage facturé est le taux moyen du D₅ volet A de -0,713 ¢/m³. Le taux d'équilibrage a été facturé sans tenir compte du profil de consommation considérant que GMST en était à sa première année de consommation et n'avait pas encore douze mois consécutifs de consommation.

La génération du tarif d'équilibrage est un processus itératif tenant compte des revenus requis d'équilibrage, des profils de consommation historiques des clients ainsi que des volumes d'équilibrage prévus.

Dans une première étape, des taux unitaires de pointe et d'espace sont calculés en divisant respectivement les coûts de pointe et d'espace par les facteurs pointe et espace calculés pour l'ensemble de la clientèle. Des prix moyens, applicables aux clients des tarifs D₃, D₄ et D₅ volets A et B ne possédant pas un historique de consommation de douze mois, sont également établis en divisant, pour chacun des tarifs, les revenus d'équilibrage par les volumes d'équilibrage.

Dans une deuxième étape, les taux établis sont ajustés pour tenir compte du décalage qui existe entre les volumes à partir desquels les paramètres A, H et P sont déterminés pour évaluer le prix d'équilibrage client par client et les volumes sur lesquels ce prix s'applique. Les taux sont également ajustés pour tenir compte de l'impact des prix minimum et maximum sur la génération des revenus.

Le prix d'équilibrage moyen du D₅ volet A de -0,713 ¢/m³ est obtenu globalement sans distinction entre le taux de pointe et le taux d'espace. Gaz Métro a scindé ce taux entre la pointe et l'espace selon la répartition des revenus de pointe et d'espace des clients des clients du tarif D₅ volet A.

Par ailleurs, il importe de souligner que les taux mentionnés à la référence (i) devraient se lire -0,456 ¢/m³ et -0,257 ¢/m³.

Mentionnons que si le taux d'équilibrage avait été basé sur le profil de consommation pour l'ensemble de l'usine LSR observé en 2011, le taux d'équilibrage aurait été de -1,561 ¢/m³.

- 25.2** Veuillez fournir les volumes de pointe et d'espace sur lesquels s'appliquent les taux unitaires d'équilibrage et justifier les hypothèses utilisées pour l'établissement de ces volumes.

Réponse :

Tel que mentionné à la réponse à la question 25.1 et conformément au texte des *Conditions de service et Tarif*, pour les clients n'ayant pas d'historique de consommation (article 14.1.2.3), le client GMST s'est vu appliquer le taux moyen du tarif D₅ volet A de -0,713 ¢/m³ sur l'ensemble de sa consommation, sans égard à son volume de pointe et d'espace.

- 25.3** Compte tenu des éléments mentionnés aux références (ii) et (iii), veuillez fournir et justifier l'ensemble des hypothèses utilisées et le détail des calculs pour établir le taux applicable de distribution.

Réponse :

Le taux de distribution correspond au coût moyen unitaire dans l'étude d'allocation des coûts de 2009-2010 établi pour le tarif 5.8 volet A de 2,729 ¢/m³, déduction faite du taux du Fonds vert de 2010 de 1,01 ¢/m³ pour un résiduel de 1,719 ¢/m³ (réf. : R-3720-2010, B-17, Gaz Métro-13, Document 3, page 5, ligne 50).

25.4 Veuillez indiquer ce que signifie « *Quantité annuelle à liquéfier en 2012* » mentionné à la référence (ii) au tableau « *Capacité d'entreposage GMST* ». Veuillez notamment expliquer l'utilisation de l'année de référence 2012.

Réponse :

Le libellé tel que présenté aurait dû se lire comme suit : « *Quantité annuelle liquéfiée en 2011* ». À cet égard, Gaz Métro dépose la pièce Gaz Métro-20, Document 1 amendée avec la modification des libellés en ombragé.

Société en commandite Gaz Métro
Rapport annuel au 30 septembre 2011, R-3782-2011

VENTILATION DES COÛTS D'ABANDON 2011 PAR PROJET

N° Projet	Description du projet	Coût d'abandon de 2011 ⁽¹⁾	Coût totaux du projet ⁽²⁾	% des coûts d'abandon
60-002296	Bl scellé fondation Laurentides-2011 et +	307,95 \$	307,95 \$	100%
60-002305	Abandon BI la rue Laurentides-2011 et +	161 999,50 \$	161 999,50 \$	100%
60-002293	Bl scellé fondation Montérégie-2011 et +	5 892,76 \$	5 892,76 \$	100%
60-002302	Abandon BI à la rue Montérégie-2011 et +	129 469,69 \$	129 469,69 \$	100%
60-002292	Bl scellé fondation Mtl Est - 2011 et +	59 379,40 \$	59 379,40 \$	100%
60-002301	Abandon BI à la rue Mtl Est - 2011 et +	1 004 654,64 \$	1 004 654,64 \$	100%
60-002295	Bl scellé fondation Mtl Ouest-2011 et +	24 093,09 \$	24 093,09 \$	100%
60-002304	Abandon BI à la rue Mtl Ouest-2011 et +	483 389,48 \$	483 389,48 \$	100%
60-002297	Bi scellé fondation Abitibi - 2011 et +	479,40 \$	479,40 \$	100%
60-002306	Abandon BI à la rue Abitibi - 2011 et +	35 515,02 \$	35 515,02 \$	100%
60-002308	Abandon BI à la rue Mauricie - 2011 et +	44 541,14 \$	44 541,14 \$	100%
60-002294	Bl scellé fondation Estrie - 2011 et +	284,97 \$	284,97 \$	100%
60-002303	Abandon BI à la rue Estrie - 2011 et +	85 712,25 \$	85 712,25 \$	100%
60-002307	Abandon BI à la rue Québec - 2011 et +	51 475,47 \$	51 475,47 \$	100%
60-002300	Bl scellé fondation Saguenay-2011 et +	195,26 \$	195,26 \$	100%
60-002309	Abandon BI à la rue Saguenay-2011 et +	16 878,77 \$	16 878,77 \$	100%
40-002843	PCF - 5495, RUE PARE, MONT-ROYAL	1,27 \$	1 010,91 \$	0%
60-001415	Remplacement des vannes 24 et 63	80 061,05 \$	550 626,22 \$	15%
60-001451	Repavage Marquise - Brossard	8,78 \$	153 110,30 \$	0%
60-001641	/Rac mec De la Loire Ph1	22 750,30 \$	718 092,00 \$	3%
60-001648	Abandon/reloc. PD 2323 St-Lambert	7 402,69 \$	277 209,22 \$	3%
60-001651	Abandon/reloc. PD 2431 St-Césaire	5 959,13 \$	237 775,82 \$	3%
60-001671	MTQ Abandon/reconst. 8' auto. 520	29,28 \$	1 955 530,24 \$	0%
60-001681	Remplacement BI rue St-Laurent	6,81 \$	519 728,53 \$	0%
60-001686	Abandon Pré détente 0566/0647	(8,52 \$)	94 587,86 \$	0%
60-001702	Aban.POSD2480/bouclage305m/Ste-Catherin	18,30 \$	44 700,16 \$	0%
60-001733	SagLac-Abandon CP 42,2mm Georges-Van	186,74 \$	4 332,94 \$	4%
60-001739	MTQ Abandon-reconst. 16' aut.520	(23 613,12 \$)	278 815,57 \$	-8%
60-001817	Projet Senneville 2009 con	5,72 \$	5 006 965,60 \$	0%
60-001820	MTQ Rond-point Dorval Dév. 2' Plast	4 078,35 \$	146 029,13 \$	3%
60-001824	Abandon-reconstruction Dominion MTL	38 057,33 \$	457 462,04 \$	8%
60-001844	MTQ abandon et reconstruction	(8 155,28 \$)	228 072,11 \$	-4%
60-001847	/MTQ Rte 335 abandon reconst.	11 143,29 \$	268 790,89 \$	4%
60-001849	Estrie-Abandon PD St-Hyacinthe	164,69 \$	68 004,00 \$	0%
60-001863	MTQ Réfect. échangeur Décarie phase 1	(4 141,16 \$)	395 914,21 \$	-1%
60-001868	Estr-Aband 154-18e POSP0115-Drummond	3 490,65 \$	10 635,75 \$	33%
60-001870	repav Square Dorchester/PL. Canada	17 690,27 \$	259 181,28 \$	7%
60-001886	rempl. CP Durocher Sherbrooke MTL-EST	(108,28 \$)	111 359,07 \$	0%
60-001889	repavage, Longueuil E3	110,81 \$	377 777,21 \$	0%
60-001891	MTQ prolongation A-35	6 215,90 \$	124 318,18 \$	5%
60-001904	Bl sans CM 1500 McGill	12,30 \$	453 864,26 \$	0%
60-001905	Repavage Samuel Champlain Boucherv	208,80 \$	217 934,16 \$	0%
60-001907	Rue Simon-Saladinet Claude Dauza Boucher	12 837,89 \$	151 578,19 \$	8%
60-001930	Brossard-joints mec Manille / Madrid	(1,25 \$)	148 632,75 \$	0%
60-001933	MTQ A-30 Chemin St-Louis Beauharnois	(5 355,26 \$)	262 084,37 \$	-2%
60-001934	MTQ A-30 St Jean-Baptiste Châteaugua	30,59 \$	180 129,16 \$	0%
60-001938	/Sag-Lac-MTQ-Déviaton CP Hébe	1 090,45 \$	51 435,93 \$	2%
60-001940	Bl sans CM 1240 Union	42,71 \$	48 984,36 \$	0%
60-001949	MTQ Bedford pont riv-aux-Brochets	32 876,26 \$	505 788,73 \$	6%
60-001951	boul. Maurice-Duplessis	5 170,64 \$	203 983,49 \$	3%
60-001952	Bl non conf, 24 Mont Royal O	121,00 \$	18 224,79 \$	1%
60-001953	Rempl. CP, Place L'Acadie	117 479,17 \$	515 634,21 \$	23%
60-001956	Rempl. Mineur CP, 3480 University,	10,54 \$	23 143,12 \$	0%
60-001967	Remp-Modif rég/soupap/ligne, PDL4001	2 381,76 \$	119 087,98 \$	2%
60-001968	MTQ Déviaton CP Rte 138 Yamachiche	(3 579,92 \$)	62 635,51 \$	-6%
60-001969	MTQ Estrie-Farnham pont riv Yamaska	9 476,12 \$	980 133,95 \$	1%
60-001971	MTQ Déviaton rte224 St-Hyacinthe	917,99 \$	91 799,99 \$	1%
60-001972	/Abandon-Reconc BI non conform	713,63 \$	14 272,65 \$	5%
60-001975	Bl sans CM 2000 Ste-Catherine O MTL	4,09 \$	33 565,56 \$	0%
60-002048	Remp-Modif rég/soupap/ligne PD 2373	41 729,95 \$	572 206,96 \$	7%
60-002072	/MTQ Rte112, St-Césaire	5 770,96 \$	115 419,73 \$	5%
60-002075	MTQ Aut 520 viaduc 43ième av Lachine	18 496,38 \$	924 820,08 \$	2%
60-002076	Abandon POSD 582 et bouclage	2 333,56 \$	157 921,92 \$	1%
60-002078	aband CP AC-installer CP PE Dominion	12 907,25 \$	254 942,95 \$	5%
60-002080	Aband POSP0033/POSP0578 Chicoutimi	166,38 \$	51 348,42 \$	0%
60-002093	Abandon prédétente nouveau pd Rouyn	214,32 \$	75 622,42 \$	0%
60-002094	Joints mécaniques, rue Berne	36 635,07 \$	515 677,01 \$	7%
60-002095	/Joints mec Candiac ave. Balsa	3 162,12 \$	171 368,88 \$	2%
60-002096	Joints mécaniques Candiac Ch D'Auteil	15 691,11 \$	300 390,33 \$	5%
60-002098	Repavage rue Gaspésie Candiac	76,30 \$	263 642,02 \$	0%
60-002099	Repavage rue Jason Candiac	92,64 \$	60 131,84 \$	0%
60-002100	/Estrie-abandon 3 Prédet Sherb	40 817,69 \$	40 817,69 \$	100%
60-002104	/Estrie-aband PD2708-Bouclage	5 245,60 \$	216 192,20 \$	2%
60-002107	/Conv Instrument-FFP Cegep	521,99 \$	17 399,43 \$	3%

Société en commandite Gaz Métro
Rapport annuel au 30 septembre 2011, R-3782-2011

VENTILATION DES COÛTS D'ABANDON 2011 PAR PROJET

N° Projet	Description du projet	Coût d'abandon de 2011 ⁽¹⁾	Coût totaux du projet ⁽²⁾	% des coûts d'abandon
60-002109	Abandon/Reconstruc BI 1500 Sauvé O	12 458,91 \$	104 773,40 \$	12%
60-002117	BI NC, 8026 Avon, Mtl Ouest	369,95 \$	1 849,72 \$	20%
60-002120	Remp-Modif rég/soupap/ligne PM4104	36 981,15 \$	206 309,31 \$	18%
60-002122	Remplacement by-pass POSV3010	48,02 \$	113 562,20 \$	0%
60-002125	Abandon PD190/modification PD 189	59 012,03 \$	408 422,98 \$	14%
60-002127	MTQ déviation Ch Bédard St-J-B-Rouvil	867,34 \$	17 346,81 \$	5%
60-002128	Repavage Projet TECUMSEH, DDO	146,32 \$	927 954,35 \$	0%
60-002130	Repavage rue Malo-Michel- Marlequin,	12,96 \$	62 833,29 \$	0%
60-002132	Repavage Projet TRILLIUM, DDO	1 153,29 \$	703 598,68 \$	0%
60-002133	/Repavage RUE DUBOIS, DDO	40,19 \$	195 454,75 \$	0%
60-002134	D'Allonnes Anjou-Aban&Reloc Phase 2	11 076,07 \$	319 045,94 \$	3%
60-002137	Abandon & reconstruction POSM5020	28 273,13 \$	122 355,00 \$	23%
60-002139	Repavage rue Béliveau, Brossard	62,78 \$	430 361,25 \$	0%
60-002151	Repavage Turpin et Trudel Brossard	263,43 \$	285 961,22 \$	0%
60-002152	Repavage rue Tadoussac à Brossard	36,54 \$	44 720,96 \$	0%
60-002153	Repavage rue Théoret à Brossard	21,60 \$	117 318,33 \$	0%
60-002156	Qc-MTQ Aband reconst CP rue Einstein	(245,95 \$)	2 103,93 \$	-12%
60-002157	/Abandon & reconstruction POS	5 857,63 \$	357 172,92 \$	2%
60-002166	Abandon & reconstruction rue Pierre	12 205,70 \$	115 295,56 \$	11%
60-002171	/MTQ Turcot secteur St-Remi	2 864,09 \$	22 031,48 \$	13%
60-002172	Abandon/Reconstruc BI 612 St-Jacques	2 600,83 \$	26 008,18 \$	10%
60-002180	/BI-Abandon Reconst. repavage.	4 755,91 \$	289 994,10 \$	2%
60-002183	AB & reconst. arr-lot Des Abeilles	14 429,89 \$	1 039 272,40 \$	1%
60-002188	/Ab & reconst rue Pauline, Las	23 478,95 \$	567 779,30 \$	4%
60-002189	Mauricie-Boucl des Hêtres aband PD36	49 531,77 \$	49 531,77 \$	100%
60-002200	/Ab & reconst. poste mesurage	1 999,91 \$	8 612,85 \$	23%
60-002203	/BI-Aban.Reconst.repav. St-Den	4 928,22 \$	82 136,86 \$	6%
60-002207	Abandon et reconstruction partielle	1 104,01 \$	60 995,77 \$	2%
60-002208	Abandon et reconstruction POSD0065	22 946,38 \$	135 209,98 \$	17%
60-002209	Ab & reconstruction POSM5007 Canada	46,01 \$	10 286,83 \$	0%
60-002218	Ab. & reconst.POSM - 1660 Le Corbu	5 418,22 \$	36 121,47 \$	15%
60-002221	Déviaton Trac-World à Ste-Catherin	4 097,96 \$	205 008,20 \$	2%
60-002235	Abandon et reconstruction POSM7200	3 387,18 \$	13 027,60 \$	26%
60-002236	Déviaton MTQ rte219 St-Patrice-She	(373,33 \$)	18 880,46 \$	-2%
60-002241	Qc-Aband-Reconst sect AC PL4034 Portneuf	4 896,45 \$	97 928,84 \$	5%
60-002244	Bouclage aut. 15/30 Delson	32 606,22 \$	122 254,58 \$	27%
60-002246	/Repavage pl. Bourdon	4 195,84 \$	65 685,50 \$	6%
60-002247	/Repavage cr. Brodeur Brossard	6 916,58 \$	145 118,30 \$	5%
60-002249	/Repavage pl. Marengo Brossard	5 270,18 \$	55 825,73 \$	9%
60-002250	/Repavage rue Manon Brossard	17 611,80 \$	137 562,07 \$	13%
60-002252	/Modif. POSD 2059 Lemoyne	45 659,11 \$	154 944,92 \$	29%
60-002253	/Ab&Recons. POSD 2388 Carignan	94 420,93 \$	822 212,58 \$	11%
60-002255	Rempl. régul. POSM7351 - 400 Mtée-StFran	523,34 \$	6 541,72 \$	8%
60-002262	Estrie-aband reconst POSM5164 Sherb	11 482,36 \$	44 162,94 \$	26%
60-002263	Rempl mineur CP-Montcalm Berthierville	1 088,17 \$	12 090,76 \$	9%
60-002266	/Raccords méc. rue Champlain	31 070,97 \$	399 699,36 \$	8%
60-002267	Raccords méc. rue Genes à Candiac	1 260,60 \$	62 731,53 \$	2%
60-002268	/Raccords méc. Jacques,Candiac	40 529,90 \$	285 990,41 \$	14%
60-002269	/ Prolong CP 333 St-Vallier	14,97 \$	1 527,62 \$	1%
60-002273	/Racc.méc.rue Brown Pierrefonds	16 678,64 \$	619 134,23 \$	3%
60-002282	Estrie-aband reconst CP rue Ponton	1 801,75 \$	36 034,91 \$	5%
60-002348	Aban et recons BI 180 Curé-Labelle Laval	314,96 \$	1 916,96 \$	16%
60-002349	BI non conforme (renouv)-Mtl Est 2011et+	19 880,41 \$	216 091,21 \$	9%
60-002350	BI non conforme (renouv)-Montér.2011et +	3 453,57 \$	37 135,07 \$	9%
60-002351	BI non conforme (renouv)-Estrie 2011et +	614,86 \$	6 148,65 \$	10%
60-002352	BI non conforme (renouv)-Mtl O 2011 et +	11 951,89 \$	120 725,92 \$	10%
60-002353	BI non conforme(renouv)-Lauren 2011 et +	343,27 \$	3 432,71 \$	10%
60-002354	BI non conforme (renouv)-Abitibi 2011et+	223,69 \$	2 237,02 \$	10%
60-002355	BI non conforme (renouv)-QC 2011 et +	193,36 \$	8 789,09 \$	2%
60-002356	BI non conforme (renouv)-Maur 2011 et +	1 089,68 \$	11 974,42 \$	9%
60-002366	Déviaton MTQ rte104 Ste-Brigide-Ibervil	1 409,76 \$	34 384,28 \$	4%
60-002369	Abandon réservoir d'odorant div endroit	20 164,10 \$	20 164,10 \$	100%
60-002370	Abandon vannes V0080 et V0081 St-Léonard	6 051,42 \$	756 427,15 \$	1%
60-002373	Estimé/Remp. col. mont. base St-Hubert	8 333,15 \$	214 219,71 \$	4%
60-002374	Déviaton 605 rte 219 Napierville	470,48 \$	5 880,97 \$	8%
60-002379	/Déviaton H-Bourassa/Sartelon	3 894,47 \$	29 957,39 \$	13%
60-002380	Rac. méc. rue Nanterre, Pierrefonds	12 410,61 \$	704 207,39 \$	2%
60-002384	Rempl. alarme incendie POSL Boisbriand	1 687,32 \$	20 280,24 \$	8%
60-002389	/rue Meilleur Ahuntsic rac méc	14 958,49 \$	551 052,12 \$	3%
60-002391	Rempl. POSM 5099 Hôp. Hôtel-Dieu à Sorel	1 493,95 \$	29 878,99 \$	5%
60-002397	/Conversion rue Nancy Brossard	31 661,37 \$	299 768,55 \$	11%
60-002402	/BI à renouv.9501 Cote-de-Lies	3 999,40 \$	29 713,22 \$	13%
60-002405	Aband CP constr. prédét Beaucevi	172 570,18 \$	1 021 946,45 \$	17%
60-002408	Train de l'Est (Montpellier) AB-CP	2 943,10 \$	129 083,41 \$	2%

Société en commandite Gaz Métro
Rapport annuel au 30 septembre 2011, R-3782-2011

VENTILATION DES COÛTS D'ABANDON 2011 PAR PROJET

N° Projet	Description du projet	Coût d'abandon de 2011 ⁽¹⁾	Coût totaux du projet ⁽²⁾	% des coûts d'abandon
60-002409	Repavage rue Bienville à Brossard	12 913,64 \$	214 893,89 \$	6%
60-002411	/repav. Laurentien à VSL	4 544,29 \$	156 791,42 \$	3%
60-002413	/BI sans colonnes montantes	193,37 \$	117 452,19 \$	0%
60-002414	Repavage rue Simon-Calouet à Bouche	4 049,13 \$	46 488,83 \$	9%
60-002415	/Qc-Ab.recons. 2" PE servitude	514,00 \$	12 849,80 \$	4%
60-002420	Abandon POSM 5003 et 7125 Mtl-Ouest	7 619,16 \$	7 619,16 \$	100%
60-002442	Ab.&Reconstruction POSM5090 Ctre Gadbois	1 000,25 \$	12 889,82 \$	8%
60-002443	Ab. & Reconstruction POSM7242 Unilever	448,21 \$	14 940,33 \$	3%
60-002444	/Ab. & Reconstruction POSM4166	1 280,25 \$	50 009,41 \$	3%
60-002445	Repavage boul. Kirkland Phase 2	27 956,76 \$	376 243,74 \$	7%
60-002454	Ab. & Reconstruc CP Reverchon Dorval	4 326,78 \$	174 510,58 \$	2%
60-002457	Repavage Dresden à Pierrefonds	69 058,96 \$	412 709,47 \$	17%
60-002460	Repavage King à Pierrefonds	20 988,10 \$	249 219,81 \$	8%
60-002461	Ab. & Reconstruction POSM6099 Seagram	1 051,74 \$	21 034,74 \$	5%
60-002465	POSD1219 remplacement vanne D1219-06	721,25 \$	34 345,10 \$	2%
60-002467	Repavage D'Avaugour à Boucherville	6 739,53 \$	46 778,06 \$	14%
60-002468	Repavage boul. Langelier Mtl-Nord	5 702,19 \$	119 894,80 \$	5%
60-002469	Repavage rues Huot et Fiset Mtl-Nord	7 285,39 \$	182 419,78 \$	4%
60-002472	/Ab partiel BI 1255 Delorme	1 000,05 \$	3 444,87 \$	29%
60-002481	Repavage rue Charleroi Mtl-Nord	2 640,31 \$	36 833,26 \$	7%
60-002491	Remplacement conduite flex île Ste-Hélène	1 000,68 \$	19 815,35 \$	5%
60-002496	QDS remplacement CP 406,4 mm CL-1000	7 327,83 \$	122 130,49 \$	6%
60-002498	urgence Qc-Aband/reconst CP Basses-terre	500,00 \$	10 121,39 \$	5%
60-002499	Estrie-Ab/recons. 7 BI rue Lyndsay Drumm	2 819,69 \$	16 489,44 \$	17%
60-002510	/Aband prédet Boul Jean-XXIII	4 569,75 \$	63 081,31 \$	7%
60-002512	Rempl.câble alimentation moteur 2500HP	1 999,96 \$	24 599,70 \$	8%
60-002513	Revêtement POSD 2415 Montérégie	500,97 \$	39 997,38 \$	1%
60-002518	Revêtement POSD 4000A	500,76 \$	20 191,99 \$	2%
60-002519	Réfection revêtement POSV 19,20	999,80 \$	28 005,56 \$	4%
60-002525	Abandon reconstruction té de branch Rouy	216,05 \$	4 321,14 \$	5%
60-002538	Estrie-Réfection revêtement 4 postes	25 470,30 \$	76 053,43 \$	33%
60-002559	Rempl. CP rue Cartier (coin Sherbrooke)	1 001,63 \$	39 279,79 \$	3%
60-002563	Déviation St-Martin / Industriel Laval	10 790,20 \$	115 526,80 \$	9%
60-002570	Rempl. CP N-Dame E (coin Providence) Mtl	1 001,89 \$	47 259,11 \$	2%
	Ajustements des taux standards	(46 000,00 \$)	0,00 \$	
	Total	3 762 653,88 \$	39 559 553,88 \$	10%

⁽¹⁾ Il s'agit des coûts d'abandon comptabilisés au cours de l'année financière 2011. Pour certains projets, il arrive que des coûts d'abandon soient comptabilisés sur plus d'une année.

⁽²⁾ Il s'agit des coûts totaux du projet au 30 septembre 2011. Plusieurs projets sont amorcés en 2010 et terminés en 2011, ou encore amorcés en 2011 et terminés en 2012.

Société en commandite Gaz Métro
Rapport annuel au 30 septembre 2011, R-3782-2011

ANNÉE FINANCIÈRE 2011
DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS BUDGÉTÉS ET RÉELS RELATIFS À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU DES CONDUITES PRINCIPALES

Municipale						
ENVELOPPE BUDGÉTAIRE	Type travaux G A	Numéro de Projet	Titre du projet	Montant réel 2011	Montant Cause 2011	Variation
Municipale	Arrière lots	60-002132	Repavage rue Trillium	193 796,20 \$		(193 796,20 \$)
Municipale	Arrière lots	60-002166	Repavage rue Pierre - arrière-lot	94 508,41 \$		(94 508,41 \$)
Municipale	Arrière lots	60-002411	Repavage boul. Laurentien à VSL	191 168,71 \$		(191 168,71 \$)
Municipale	Arrière lots et joint mécanique	60-001641	Ph1: Delaloire/Métropolitain (arrière-lot/racc.méc.)	1 300 643,56 \$		(1 300 643,56 \$)
Municipale	Arrière lots et joint mécanique	60-002205	Repavage André-Grasset, Raccords mécaniques	7 851,39 \$		(7 851,39 \$)
Municipale	Arrière lots et joint mécanique	60-002247	Repavage Cr Brodeur	201 570,32 \$		(201 570,32 \$)
Municipale	Arrière lots et joint mécanique	60-002248	Repavage Boul Pelletier	298 184,97 \$		(298 184,97 \$)
Municipale	Arrière lots et joint mécanique	60-002409	Repavage rue Bienville	245 492,81 \$		(245 492,81 \$)
Municipale	Arrière lots et joint mécanique	60-002457	Repavage Dresden à Pierrefonds	529 341,83 \$		(529 341,83 \$)
Municipale	Arrière lots et joint mécanique	60-002467	Repavage D'Avagour à Boucherville	60 636,60 \$		(60 636,60 \$)
Municipale	Joint mécanique	60-001907	Repavage Simon-Saladin et Claude-Dauzat 2011	186 394,71 \$		(186 394,71 \$)
Municipale	Joint mécanique	60-002246	Repavage Pl Bourdon	90 782,32 \$		(90 782,32 \$)
Municipale	Joint mécanique	60-002249	Repavage Pl Marengo	75 688,76 \$		(75 688,76 \$)
Municipale	Joint mécanique	60-002250	Repavage rue Manon à Brossard	192 915,65 \$		(192 915,65 \$)
Municipale	Joint mécanique	60-002251	Repavage Mercure	103 378,89 \$		(103 378,89 \$)
Municipale	Joint mécanique	60-002276	Des Sources racc mec et arrière lot repavage	15 328,88 \$		(15 328,88 \$)
Municipale	Joint mécanique	60-002389	Ph1: Meilleur, conversion réseau CL-70 à CL-400 (Ahuntsic)	968 422,32 \$		(968 422,32 \$)
Municipale	Joint mécanique	60-002397	Repavage rue Nancy à Brossard	417 745,79 \$		(417 745,79 \$)
Municipale	Joint mécanique	60-002460	Repavage King à Pierrefonds	307 861,23 \$		(307 861,23 \$)
Municipale	Joint mécanique	60-002468	Repavage boul. Langelier Mtl-Nord	191 309,27 \$		(191 309,27 \$)
Municipale	Joint mécanique	60-002469	Repavage rues Huot et Fiset Mtl-Nord	358 402,88 \$		(358 402,88 \$)
Municipale	Joint mécanique	60-002481	Ph1 Repavage Charlevoix, Pelletier à Garon	61 932,13 \$		(61 932,13 \$)
Municipale	Joint mécanique	60-002128	Repavage rue Tecumseh	28 408,12 \$		(28 408,12 \$)
Municipale	Joint mécanique	60-002130	Repavage Marlequin, Malo, Michel	600,54 \$		(600,54 \$)
Municipale	Joint mécanique	60-002133	Repavage rue Dubois	7 884,47 \$		(7 884,47 \$)
Municipale	Joint mécanique	60-002414	Repavage rue Simon-Calouet à Boucherville	64 369,71 \$		(64 369,71 \$)
Municipale	Joint mécanique	60-002445	Repavage Kirkland Phase II	452 611,16 \$		(452 611,16 \$)
Municipale	Joint mécanique	60-002139	Repavage Béliveau	1 055,05 \$		(1 055,05 \$)
Municipale	Joint mécanique	60-002151	Repavage Turpin Trudel	5 268,70 \$		(5 268,70 \$)
Municipale	Joint mécanique	60-002152	Repavage Tadoussac	1 401,76 \$		(1 401,76 \$)
Municipale	Joint mécanique	60-002153	Repavage Théoret	2 160,02 \$		(2 160,02 \$)
Municipale	Joint mécanique	60-002490	Repavage McLynn ab. & reconstruction	10 383,27 \$		(10 383,27 \$)
Municipale	Autres	60-001953	Remplacement de conduite (Place l'Acadie)	553 171,40 \$		(553 171,40 \$)
Municipale	Autres	60-002211	Repavage Beacon	39 931,80 \$		(39 931,80 \$)
Municipale	Autres	60-000000	(ENV) Réfection de pavage des villes, remplacement de CP	0,00 \$	27 500,00 \$	27 500,00 \$
Municipale	Autres	60-000000	(ENV) Réfection de pavage des villes, remplacement de CP 2011	0,00 \$	22 500,00 \$	22 500,00 \$
			Total enveloppe municipale	7 260 603,63 \$	50 000,00 \$	7 210 603,63 \$
Gestion des actifs						
ENVELOPPE BUDGÉTAIRE	Type travaux G A	Numéro de Projet	Titre du projet	Montant 2011	Montant Cause 2011	Variation
Gestion des actifs	Arrière lots	60-002183	Renouvellement CP arrière-Lot (Des Abeilles)	1 097 639,98 \$	500 000,00 \$	(597 639,98 \$)
Gestion des actifs	Arrière lots	60-002190	Renouvellement conduites Arrière-Lot (rue McNamara)	0,00 \$	250 000,00 \$	250 000,00 \$
Gestion des actifs	Arrière lots	60-002372	Projet F-X. Garneau, arrière-lot (Laval)	2 165,04 \$		(2 165,04 \$)
Gestion des actifs	Arrière lots	60-002388	Projet Fontenay, arrière-lot (Laval)	415 874,56 \$		(415 874,56 \$)
Gestion des actifs	Arrière lots et joint mécanique	60-001884	Ph2: Conversion et abandon PDS189 Crémazie/St-Hubert	43 537,16 \$		(43 537,16 \$)
Gestion des actifs	Arrière lots et joint mécanique	60-002090	Ph2 rue d'Allonnes, Anjou	879 005,69 \$	500 000,00 \$	(379 005,69 \$)
Gestion des actifs	Arrière lots et joint mécanique	60-002094	Bernes racc mec et arr lot	678 406,52 \$	2 650 000,00 \$	1 971 593,48 \$
Gestion des actifs	Arrière lots et joint mécanique	60-002134	Ph1 rue d'Allonnes, Anjou	471 546,67 \$		(471 546,67 \$)
Gestion des actifs	Arrière lots et joint mécanique	60-002188	Pauline racc mec er arr lot	680 392,57 \$	400 000,00 \$	(280 392,57 \$)
Gestion des actifs	Arrière lots et joint mécanique	60-002268	Jacques racc mec	426 586,09 \$		(426 586,09 \$)
Gestion des actifs	Arrière lots et joint mécanique	60-002275	Linton racc mec et arr lot	523 201,72 \$		(523 201,72 \$)
Gestion des actifs	Arrière lots et joint mécanique	60-002280	Chatillon phase EST racc mec et arr lot	11 614,57 \$		(11 614,57 \$)
Gestion des actifs	Arrière lots et joint mécanique	60-002281	Kingsley racc mec	51 852,52 \$		(51 852,52 \$)
Gestion des actifs	Arrière lots et joint mécanique	60-002346	Chouinard, racc. Mec. & Arr. lot	25 754,24 \$		(25 754,24 \$)
Gestion des actifs	Arrière lots et joint mécanique	60-002407	Ph1 Racc. mec. et arr. lot, rue corbeil	1 533,59 \$		(1 533,59 \$)
Gestion des actifs	Arrière lots et joint mécanique	60-002430	Ph2: Delaloire/Métropolitain (arrière-lot/racc.méc.)	11 952,95 \$		(11 952,95 \$)
Gestion des actifs	Arrière lots et joint mécanique	60-002431	Ph3: Delaloire/Métropolitain (arrière-lot/racc.méc.)	28 226,07 \$		(28 226,07 \$)
Gestion des actifs	Arrière lots et joint mécanique	(vide)	Abandon réseau CL-70 et reconstruction CL-400 Ahuntsic	0,00 \$	500 000,00 \$	500 000,00 \$
Gestion des actifs	Joint mécanique	60-001889	Racc mec Boul. J-Cartier E et Prévart (Longueuil) (E3)	5 139,67 \$		(5 139,67 \$)
Gestion des actifs	Joint mécanique	60-001930	Repavage Brossard (rue Manille et Madrid)	83,03 \$		(83,03 \$)
Gestion des actifs	Joint mécanique	60-002095	Joints mécaniques Balzac, abandon PDS 2483	59 803,65 \$		(59 803,65 \$)
Gestion des actifs	Joint mécanique	60-002096	Joints mécaniques Chemin d'Auteuil, Adam, Anjou	236 472,92 \$		(236 472,92 \$)
Gestion des actifs	Joint mécanique	60-002099	Repavage Jason	16 340,84 \$		(16 340,84 \$)
Gestion des actifs	Joint mécanique	60-002258	Raccord mec. cl-70 conversion réseau	74 317,56 \$		(74 317,56 \$)
Gestion des actifs	Joint mécanique	60-002265	Hermes racc mec	45 493,02 \$		(45 493,02 \$)
Gestion des actifs	Joint mécanique	60-002266	Champlain racc mec	572 613,69 \$		(572 613,69 \$)
Gestion des actifs	Joint mécanique	60-002267	Genes racc mec	77 675,71 \$		(77 675,71 \$)
Gestion des actifs	Joint mécanique	60-002273	Brown, racc. Mec.	757 465,70 \$		(757 465,70 \$)
Gestion des actifs	Joint mécanique	60-002277	St-Jean racc mec	13 281,07 \$		(13 281,07 \$)
Gestion des actifs	Joint mécanique	60-002380	Nanterre, racc. Mec.	925 275,41 \$		(925 275,41 \$)
Gestion des actifs	Joint mécanique	60-002401	Ph1: Conversion Crémazie/St-Hubert	851 031,22 \$		(851 031,22 \$)
Gestion des actifs	Joint mécanique	60-002448	Ph2: Meilleur, conversion CL-70 racc. mec.	128,09 \$		(128,09 \$)
Gestion des actifs	Autres	60-000000	(ENV) Joints mécaniques / Cathodique Brossard	0,00 \$	1 000 000,00 \$	1 000 000,00 \$
Gestion des actifs	Autres	60-000000	(ENV) Joints mécaniques / Cathodique Candiac	0,00 \$	2 000 000,00 \$	2 000 000,00 \$
Gestion des actifs	Autres	60-000000	(ENV) Joints mécaniques / Cathodique Boucherville	0,00 \$	1 000 000,00 \$	1 000 000,00 \$
Gestion des actifs	Capacité hydraulique	(vide)	Bouclage rue Chapais Granby renforcement de réseau	0,00 \$	15 000,00 \$	15 000,00 \$
			Total enveloppe gestion des actifs	8 984 411,55 \$	8 815 000,00 \$	169 411,55 \$

Société en commandite Gaz Métro
Rapport annuel au 30 septembre 2011, R-3782-2011

ANNÉE FINANCIÈRE 2011
DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS BUDGÉTÉS ET RÉELS RELATIFS À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU DES CONDUITES PRINCIPALES

MTQ						
ENVELOPPE BUDGÉTAIRE	Type travaux G A	Numéro de Projet	Titre du projet	Montant 2011	Montant Cause 2011	Variation
MTQ	Autres	60-001679	MTQ primaire zone ouest aut 30 - 15	54,89 \$		(54,89 \$)
MTQ	Autres	60-001726	Qc-MTQ Déviation CP A440/D'Estimauville	(5 421,74 \$)		5 421,74 \$
MTQ	Autres	60-001820	MTQ Michel Jasmin (rond point dorval)	131 932,76 \$		(131 932,76 \$)
MTQ	Autres	60-001847	MTQ Rte 335 6"acier CI-400 1 km	151 617,91 \$		(151 617,91 \$)
MTQ	Autres	60-001859	Estrie-MTQ déviation CP Ruisseau Gear	(1 978,70 \$)		1 978,70 \$
MTQ	Autres	60-001863	MTQ Rond point Décarie (secteur nord)	(104 032,16 \$)		104 032,16 \$
MTQ	Autres	60-001933	Déviation MTQ Aut 30 (ch. St-Louis)	(94 526,88 \$)		94 526,88 \$
MTQ	Autres	60-001938	Sag-Lac-MTQ-Déviation CP Hébertville	50 851,53 \$		(50 851,53 \$)
MTQ	Autres	60-001949	MTQ Bedford pont riv-aux-Brochets	343 031,01 \$		(343 031,01 \$)
MTQ	Autres	60-001968	MTQ Déviation CP Rte 138 Yamachiche	(35 799,28 \$)		35 799,28 \$
MTQ	Autres	60-001969	MTQ Estrie-Farnham pont riv Yamaska	885 624,39 \$		(885 624,39 \$)
MTQ	Autres	60-001971	MTQ Déviation rte224 St-Hyacinthe	60 158,14 \$		(60 158,14 \$)
MTQ	Autres	60-002072	MTQ Déviation CP CL-2400 (rte 112) St-Césaire	127 041,99 \$		(127 041,99 \$)
MTQ	Autres	60-002074	MTQ-Déviation CP CL-2400 Lenoxville	3 293,45 \$		(3 293,45 \$)
MTQ	Autres	60-002075	MTQ (aut 520, viaduc 43 avenue)	138 967,19 \$		(138 967,19 \$)
MTQ	Autres	60-001891	MTQ Déviation A35 conduite St-Alexandre/St-Sébastien et route 22	121 763,65 \$		(121 763,65 \$)
MTQ	Autres	60-002127	Déviation ch Bédard	(11 668,68 \$)		11 668,68 \$
MTQ	Autres	60-002136	Déviation de conduite MTQ rond point dorval, coté sud chemin Herc	41 492,95 \$		(41 492,95 \$)
MTQ	Autres	60-002162	MTQ Dév. CP Ste-Hélène-Bagot	27 284,20 \$		(27 284,20 \$)
MTQ	Autres	60-002171	MTQ Pont Cabot / St-Rémy, projet Turcot (aban.	26 197,14 \$		(26 197,14 \$)
MTQ	Autres	60-002176	MTQ viaduc St-Jacques et bouclage Westminster voute 1190, 2013	0,00 \$	300 000,00 \$	300 000,00 \$
MTQ	Autres	60-002212	MTQ Ab.&reconst. CP rond-point Décarie (sud)	16 368,09 \$		(16 368,09 \$)
MTQ	Autres	60-002366	Déviation MTQ rte 104	41 714,49 \$		(41 714,49 \$)
MTQ	Autres	60-002412	MTQ Conduites à découvert dans fossés à Candiac	811,90 \$		(811,90 \$)
MTQ	Autres	60-002423	MTQ - Viaduc St-Laurent	403 299,97 \$		(403 299,97 \$)
MTQ	Autres	60-002424	MTQ Prolong A410 -ch. Ste-Catherine Sherbrooke	3 784,21 \$		(3 784,21 \$)
MTQ	Autres	60-002531	Sag-Lac-MTQ-Réfection pont Carcajou Alma	190,48 \$		(190,48 \$)
MTQ	Autres	60-002156	Qc-MTQ Aband reconstr CP rue Einstein	(12 297,66 \$)		12 297,66 \$
MTQ	Autres	60-000000	(ENV) global MTQ (30 000 000 x 17%)	0,00 \$	5 202 500,00 \$	5 202 500,00 \$
			Total enveloppe MTQ	2 309 755,24 \$	5 502 500,00 \$	(3 192 744,76 \$)
DIVERS						
ENVELOPPE BUDGÉTAIRE	Type travaux G A	Numéro de Projet	Titre du projet	Montant 2011	Montant Cause 2011	Variation
Divers	Arrière lots	60-001823	Abandon-reconstruction Auclair Laval	36,60 \$		(36,60 \$)
Divers	Arrière lots	60-001825	Repavage rue Gervais	21 428,20 \$		(21 428,20 \$)
Divers	Autres	60-001905	Repavage rue Samuel-De-Champlain	1 777,99 \$		(1 777,99 \$)
Divers	Autres	60-002097	Repavage Honfleur	1 575,40 \$		(1 575,40 \$)
Divers	Autres	60-002098	Repavage Gaspésie, Gallilé	3 814,77 \$		(3 814,77 \$)
Divers	Autres	60-000000	Réfection Pont Bisson Laval	0,00 \$	900 000,00 \$	900 000,00 \$
Divers	Autres	60-000000	Renforcement A640 Terrebonne Lachenaie (7 km 8" PE CL-400)	0,00 \$	2 000 000,00 \$	2 000 000,00 \$
Divers	Capacité hydraulique	60-002185	Bouclage PD3096 M-Bohec / autoroute 15 A VALIDER	6 480,00 \$	500 000,00 \$	493 520,00 \$
Divers	Capacité hydraulique	60-002202	Renforcement Bouclage Ste-Élizabéth	34 837,91 \$		(34 837,91 \$)
Divers	Capacité hydraulique	60-002252	Poste de dét 2059, Taschereau	185 946,32 \$		(185 946,32 \$)
Divers	Capacité hydraulique	60-002271	Estrie-Boucl. St-Georges Drummondville	36 064,38 \$		(36 064,38 \$)
Divers	Autres	60-001415	Relocalisation V0024 & V0063 12" CL-2400 (St-Réal)	498 543,44 \$	0,00 \$	(498 543,44 \$)
Divers	Autres	60-001633	MTQ Déviation Autoroute 25/Prim Sec	3 110,45 \$		(3 110,45 \$)
Divers	Autres	60-001733	SagLac-Abandon CP 42,2mm Georges-Van	186,74 \$		(186,74 \$)
Divers	Autres	60-001817	Revêtement conduite Senneville 3,2 km	20 932,61 \$		(20 932,61 \$)
Divers	Autres	60-001824	Rue Dominion MTL	(252 718,14 \$)		252 718,14 \$
Divers	Autres	60-001869	Remplacement BI et conduites (Place d'Armes)	800,00 \$		(800,00 \$)
Divers	Autres	60-001886	rempl. CP Durocher Sherbrooke MTL-EST	(1 116,25 \$)		1 116,25 \$
Divers	Autres	60-001904	Ajout CM et remplacement CP (Mansfield/Ste-Catherine O)	1 284,51 \$		(1 284,51 \$)
Divers	Autres	60-002078	Dominium	164 454,53 \$		(164 454,53 \$)
Divers	Autres	60-002100	Estrie-aband POSV0200,0202, 0584 Sherb.	13 181,42 \$	50 000,00 \$	36 818,58 \$
Divers	Autres	60-002105	PD2714- aband et Bouclage Larocque	0,00 \$	300 000,00 \$	300 000,00 \$
Divers	Autres	60-002110	Qc-Aband/reconst CP Q-Bourgeois Pouliot	16 360,76 \$		(16 360,76 \$)
Divers	Autres	60-002122	Remplacement by-pass POSV3010 (aut.13/440)	686,00 \$		(686,00 \$)
Divers	Autres	60-002149	Bouclage St-Amable (La Chevrotière-Artigny)	545,65 \$		(545,65 \$)
Divers	Autres	60-002164	Qc-Bouclage de réseau - rue Guimont Beauport	5 599,48 \$		(5 599,48 \$)
Divers	Autres	60-002184	Renforcement réseau Parc Industriel, Terrebonne	254 333,81 \$	400 000,00 \$	145 666,19 \$
Divers	Autres	60-002187	Ph2: Abandon 4 pré-détentes (St-Jean-Baptiste)	0,00 \$	300 000,00 \$	300 000,00 \$
Divers	Autres	60-002196	Bouclage des Hêtres Shawinigan	833,58 \$		(833,58 \$)
Divers	Autres	60-002221	Déviation Trac-World	254 025,49 \$		(254 025,49 \$)
Divers	Autres	60-002223	Mauricie-Servitude Club canotage Trois-Rivières	(674,99 \$)		674,99 \$
Divers	Autres	60-002236	Déviation conduite (St-Patrice-Sherrington)	(9 333,30 \$)		9 333,30 \$
Divers	Autres	60-002254	Maur-aband prédet des Chenaux 3-Rivi	3 619,12 \$		(3 619,12 \$)
Divers	Autres	60-002263	Rempl. mineur de CP - rue Montcalm Berthierville	2,20 \$		(2,20 \$)
Divers	Autres	60-002269	Prolong CP 333 St-Vallier Granby	1 527,62 \$		(1 527,62 \$)
Divers	Autres	60-002274	Quartier des Spectacles Revêtement CP 2010	52 460,93 \$		(52 460,93 \$)
Divers	Autres	60-002282	Estrie-aband reconstr CP rue Ponton	44 035,97 \$		(44 035,97 \$)
Divers	Autres	60-002319	(ENV) Servitude et terrain pjt fermé	22 603,40 \$	15 000,00 \$	(7 603,40 \$)
Divers	Autres	60-002320	(ENV) Servitude et terrain pjt fermé	43 883,79 \$	15 000,00 \$	(28 883,79 \$)
Divers	Autres	60-002321	(ENV) Servitude et terrain pjt fermé	60 997,89 \$	25 000,00 \$	(35 997,89 \$)
Divers	Autres	60-002322	(ENV) Servitude et terrain pjt fermé	810,17 \$	20 000,00 \$	19 189,83 \$
Divers	Autres	60-002323	(ENV) Servitude et terrain pjt fermé	9 909,05 \$	15 000,00 \$	5 090,95 \$
Divers	Autres	60-002324	(ENV) Servitude et terrain pjt fermé	12 300,25 \$	10 000,00 \$	(2 300,25 \$)
Divers	Autres	60-002325	(ENV) Servitude et terrain projet fermé	32 995,79 \$	10 000,00 \$	(22 995,79 \$)
Divers	Autres	60-002326	(ENV) Servitude et terrain pjt fermé	18 173,45 \$	35 000,00 \$	16 826,55 \$
Divers	Autres	60-002327	(ENV) Servitude et terrain pjt fermé	6 256,45 \$	10 000,00 \$	3 743,55 \$
Divers	Autres	60-002367	Abandon Bromont conversion	857,16 \$		(857,16 \$)
Divers	Autres	60-002370	Abandon vannes V0080 et V0081 St-Léonard	499 000,18 \$		(499 000,18 \$)
Divers	Autres	60-002374	Déviation 605 rte 219 Napierville	7 701,78 \$		(7 701,78 \$)
Divers	Autres	60-002379	Renouvellement cp Henri Bourassa	34 407,77 \$		(34 407,77 \$)
Divers	Autres	60-002405	Qc-Trav. Riv Chaudière Agropur Beauceville	1 021 946,45 \$		(1 021 946,45 \$)

Société en commandite Gaz Métro
Rapport annuel au 30 septembre 2011, R-3782-2011

ANNÉE FINANCIÈRE 2011
DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS BUDGÉTÉS ET RÉELS RELATIFS À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU DES CONDUITES PRINCIPALES

Divers	Autres	60-002408	CN - Train de l'Est (Montpellier)	129 083,41 \$		(129 083,41 \$)
Divers	Autres	60-002415	Qc-Aband-reconstr 2" PE servit. 220 Fortin Qué	12 849,80 \$		(12 849,80 \$)
Divers	Autres	60-002421	Abandon & reconstr. V2053 boul tashereau Lemoyne	92 373,24 \$		(92 373,24 \$)
Divers	Autres	60-002426	POSV2044 ab. et reconstr. à Boucherville	36 956,74 \$		(36 956,74 \$)
Divers	Autres	60-002450	Qc-Abandon POSL4035 Prison Donnacona	18 746,46 \$		(18 746,46 \$)
Divers	Autres	60-002454	Rue Reverchon abandon et reconstruction de CP et BI	218 399,76 \$		(218 399,76 \$)
Divers	Autres	60-002459	Sorel-Tracy abandon reconstruction CP et BI Ludger Simard	952,40 \$		(952,40 \$)
Divers	Autres	60-002465	POSD1219 remplacement vanne D1219-06	34 345,10 \$		(34 345,10 \$)
Divers	Autres	60-002482	Remplacer lignes de vies Pont Jacques Cartier	277 406,09 \$		(277 406,09 \$)
Divers	Autres	60-002487	Revêtement Mtl Est 2011 POSV	31 208,25 \$		(31 208,25 \$)
Divers	Autres	60-002491	Remplacement conduite flex île Ste-Hélène	19 815,35 \$		(19 815,35 \$)
Divers	Autres	60-002495	POSV 2002 ab& reconstruction	2 208,14 \$		(2 208,14 \$)
Divers	Autres	60-002496	QDS revêtement CP 406,4 mm CL1000 Ste-Catherine	122 130,49 \$		(122 130,49 \$)
Divers	Autres	60-002498	Qc-Aband/reconst CP des Basses-terres Qc	10 121,39 \$		(10 121,39 \$)
Divers	Autres	60-002501	POSV0051 De Lorimier ajout dérivation	15 216,39 \$		(15 216,39 \$)
Divers	Autres	60-002503	Aband ou Conv cp cl200 à 400 rue J-Cartier Cowansville	666,68 \$		(666,68 \$)
Divers	Autres	60-002510	Aband prédét Boul Jean XXIII Trois-Rivières	63 081,31 \$		(63 081,31 \$)
Divers	Autres	60-002533	Sag-Lac-Abandon-Reconstruction Vanne I38029 Chicoutimi	476,20 \$		(476,20 \$)
Divers	Autres	60-002541	Reconstruire traverse de voie ferrée Fonderie Horne Rouyn	435,85 \$		(435,85 \$)
Divers	Autres	60-002542	Déplacement POSV3009 Laval 12" CL2400	452,31 \$		(452,31 \$)
Divers	Autres	60-002559	Rempl. CP rue Cartier (coin Sherbrooke) Montréal	39 279,79 \$		(39 279,79 \$)
Divers	Autres	60-002561	Estrie-Prolong CP Robinson S Granby	238,10 \$		(238,10 \$)
Divers	Autres	60-002562	Réfection pont Vachon Boisbriand	0,00 \$	800 000,00 \$	800 000,00 \$
Divers	Autres	60-002563	Déviaton 323,3mm CL2400 boul St-Martin Ouest intersection boul I	115 526,80 \$		(115 526,80 \$)
Divers	Autres	60-002564	Abandon BI sur CL-1000 kPa rue Sherbrooke E	2 762,67 \$		(2 762,67 \$)
Divers	Autres	60-002570	Rempl. CP rue Notre-Dame E (coin Providence) Mtl	47 259,11 \$		(47 259,11 \$)
Divers	Autres	60-000000	(ENV) Entente Ville de Québec	0,00 \$	100 000,00 \$	100 000,00 \$
Divers	Autres	60-000000	(ENV) Fuite rempl. mineur de conduite (si retrait de conduite)	0,00 \$	146 500,00 \$	146 500,00 \$
Divers	Autres	60-000000	(ENV) Fuite rempl. mineur de conduite (si retrait de conduite) 2011	0,00 \$	103 500,00 \$	103 500,00 \$
Divers	Autres	60-000000	Bouclage De Quen/St-Sacrement Alma (26m) renforcement réseau	0,00 \$	15 000,00 \$	15 000,00 \$
Divers	Autres	60-000000	Bouclage POSD 1619 et 1620 par Guimond à Québec	0,00 \$	68 000,00 \$	68 000,00 \$
Divers	Autres	60-001410	Repavage Bach - Brossard (60-1410)	18,30 \$		(18,30 \$)
Divers	Autres	60-001521	Sécurisation des ponts	11 628,00 \$		(11 628,00 \$)
Divers	Autres	60-001548	Bouclage de réseau - St-Lambert	73,19 \$		(73,19 \$)
Divers	Autres	60-001671	MTQ Abandon/reconst. 8" auto. 520	365,95 \$		(365,95 \$)
Divers	Autres	60-001739	MTQ Abandon-reconst. 16" aut.520	(2 209,11 \$)		2 209,11 \$
Divers	Autres	60-001839	MTQ/Pont Duplessis # tronçon Est Cap	16 468,88 \$		(16 468,88 \$)
Divers	Autres	60-001934	Déviaton MTQ Aut 30 (boul. St-Jean-Baptiste)	1 223,60 \$		(1 223,60 \$)
Divers	Autres	60-002148	QC-prolong hors pavage 787 Lebourgneuf	113,61 \$		(113,61 \$)
Divers	Autres	60-002155	MTQ aband reconstr 10" cl400 St-George	(1 572,33 \$)		1 572,33 \$
Divers	Autres	60-002558	Déviaton regard 91 Lewis Waterloo	1 646,68 \$		(1 646,68 \$)
Divers	Autres	60-002458	Réfection revêtement Pont Jacques Cartier	0,00 \$	1 000 000,00 \$	1 000 000,00 \$
Divers	Autres	409542	Permis occupation ville de Montréal 2011	88 593,58 \$		(88 593,58 \$)
Divers	Autres	60-001451	Repavage Marquise - Brossard	73,19 \$		(73,19 \$)
Divers	Autres	60-001478	Amél. 2007 Victoria - Longueuil	1 526,41 \$		(1 526,41 \$)
Divers	Autres	60-001522	Amél. 2007 Mortagne - Boucherville	87,84 \$		(87,84 \$)
Divers	Autres	60-001634	MTQ Reconst. viaduc Montée de Liesse	109,79 \$		(109,79 \$)
Divers	Autres	60-001867	Estrie-Drummondville aband POSP0117	125,89 \$		(125,89 \$)
Divers	Autres	60-001925	Brossard-joints méc Rue Briand	54,90 \$		(54,90 \$)
Divers	Autres	60-001926	Boucherville-joints méc Blanche Herbe	91,49 \$		(91,49 \$)
Divers	Autres	60-001935	Qc-Mise hors serv CP Donnacona	1 483,36 \$		(1 483,36 \$)
Divers	Autres	60-001951	(ES) boul. Maurice-Duplessis	230 569,70 \$		(230 569,70 \$)
Divers	Autres	60-001956	Rempl. Mineur CP. 3480 University,	210,79 \$		(210,79 \$)
Divers	Autres	60-002080	Aband POSP0033/POSP0578 Chicoutimi	5 546,10 \$		(5 546,10 \$)
Divers	Autres	60-002102	Estimation/MTQ dévi. CP CL-400 Rte112 St	(413,78 \$)		413,78 \$
Divers	Autres	60-002104	Estimation/Estrie-aband PD2708-Bouclage	233 930,31 \$		(233 930,31 \$)
Divers	Autres	60-002194	Estimation/Modif. POSM5081H-Bourassa E M	1 804,20 \$		(1 804,20 \$)
Divers	Autres	60-002244	Estimation / Bouclage aut. 15/30 Delson	119 840,51 \$		(119 840,51 \$)
Divers	Autres	60-002375	Permis Occupation Ville de Montréal 2011	88 593,58 \$		(88 593,58 \$)
Divers	Autres	60-002427	Estimation/Estrie-Aband 6 prédét bl. Ind	9 567,24 \$		(9 567,24 \$)
Divers	Autres	60-002519	Réfection revêtement POSV 19,20	28 005,56 \$		(28 005,56 \$)
Divers	Autres	60-002525	Abandon reconstruction té de branch Rouy	4 321,14 \$		(4 321,14 \$)
Divers	Autres	(vide)	Ajustement des taux standards	(169 000,00 \$)		169 000,00 \$
Divers	Autres	(vide)	Répartition de coûts - abandon d'actifs	421 000,00 \$	342 000,00 \$	(79 000,00 \$)
Divers	Autres	(vide)	(carry over) tous projets	0,00 \$	1 500 000,00 \$	1 500 000,00 \$
Total enveloppe divers				5 522 357,19 \$	8 680 000,00 \$	(3 157 642,81 \$)
Total de tous les projets				24 077 127,62 \$	23 047 500,00 \$	1 029 627,62 \$

L'annexe 3, en réponse à la question 11.2 de la demande de renseignements n° 1 de la Régie, est déposée sous pli confidentiel.